

CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES ASBL



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Approuvé par l'Assemblée Générale du 27 mars 2018

Siège Social : 28, Boulevard de l'Abattoir - 1000 Bruxelles - Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415



Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

[La Commission Communautaire Française \(COCOF\) pour :](#)

- Le service hébergement en maison d'accueil
- Des subsides « en initiatives » pour l'atelier massage-relaxation, l'informatique et le travail en « post hébergement »

[La Fédération Wallonie-Bruxelles \(FWB\) pour :](#)

- Le service partenaire apportant de l'aide aux justiciables (Ministère des maisons de justice)
- L'Education Permanente
- L'ONE pour l'extrascolaire, l'accueil d'urgence et d'enfants malades

Le Centre reçoit plusieurs aides à l'emploi via : Actiris (ACS, CPE) le fonds Maribel et le fonds pour l'embauche compensatoire

Bureaux accessibles au public

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
28, Boulevard de l'Abattoir – 1000 Bruxelles
Tél : 02/539-27-44
Fax : 02/534-49-46
E-mail : violences.familiales@misc.irisnet.be, info@cpvcf.org
Site web : www.cpvcf.org

Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
Le WE de 10h à 18h
Tél : 02/539-27-44

Le Centre est membre :

- du Réseau Mariage Migration
- de l'AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide pour sans abri)
- la Fédération des Services Sociaux
- du Conseil pour l'Egalité hommes / femmes de la région bruxelloise
- des Coordinations sociales de Forest, d'Ixelles, de Koekelberg, de Saint-Josse
- de la Coordination Enfants d'Etterbeek
- de la plateforme violences conjugales de la région de Bruxelles-Capitale
- de la plateforme CIVIO
- de la plateforme ESPER
- de la plateforme Mirabal

Nous remercions UPS, le Club des Canadiens de Belgique, le Ladie's Circle, l'Ordre de Malte, American Women Club Brussels, BE Face, Hu Bu, Innerwheel Bruxelles, Euro Clear, Ourika, Carrefour, Befimmo, Infrabel, Agoria, Hôtels Ibis et les nombreuses personnes privées qui nous ont aidé en don, en matériel et en services.

Pour tout soutien financier, une attestation de déduction fiscale vous sera
délivrée à partir de 40€

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415

TABLE DES MATIERES

Pages

I. POINTS FORTS DE 2017

8

II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

- | | |
|-----------------------------------|----|
| 1. <u>Introduction</u> | 12 |
| 2. <u>Les réunions en interne</u> | 14 |
| 3. <u>Les réunions en externe</u> | 15 |

III. LES DIFFERENTS SERVICES

- | | |
|--|----|
| A. <i>SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES</i> | 16 |
| 1. <u>Le décret du 13 octobre 2016</u> | 16 |
| 2. <u>L'accueil – l'aide – l'accompagnement</u> | |
| 2.1. Quelques Chiffres | 17 |
| 2.2. Fonctionnement du service ambulatoire | 17 |
| 2.3. La permanence téléphonique | 18 |
| 2.4. L'accueil sur rendez-vous | 18 |
| 2.5. L'aide et l'accompagnement social | 19 |
| 2.6. L'aide et l'accompagnement psychologique | 20 |
| 3. <u>Actions de Formation</u> | |
| 3.1. Nos interventions | 20 |

B. SERVICE HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL

1. Projet collectif et activités ponctuelles du Refuge et de la Petite Maison

1.1. Présentation	23
1.2. Quelques chiffres	23
1.3. Accompagnement Adultes	25
1.4. Volet santé	26
1.5. Accompagnement Enfants	26
1.6. Accompagnement de l'équipe logistique	36
1.7. Volet animations au refuge	36
1.8. Fonctionnement de la Petite Maison	37

2. Projet collectif et activités ponctuelles de la Parenthèse

2.1. Evolution du projet	40
2.2. Fonctionnement de la Parenthèse	41
2.3. Accompagnement Adultes	42
2.4. Volet santé	42
2.5. Accompagnement Enfants	42
2.6. Accompagnement logistique	44
2.7. Volet animations à la Parenthèse	44

3. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

Le « Post-hébergement »	46
-------------------------	----

4. Evaluation des conventions de collaboration

4.1. l'AMA	46
4.2. Convention SISP (Société Immobilière de Service Public)	47
4.3. Convention de collaboration avec l'A.I.S. Baïta	47
4.4. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St gilles « Tempor'l »	48
4.5. Transit toit	48
4.6. Collaboration avec l'asbl DANA	49
4.7. Collaboration avec Garance	50
4.8. Maison médicale de Maelbeek	50
4.9. Conseil pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise	51
4.10. Plateforme de la région bruxelloise	51
4.11. Participation à la plateforme CIVIO	51
4.12. La commune de Koekelberg	51
4.13. Le Ciré	52
4.14. Le Réseau Mariage Migration	52
4.15. La plateforme ESPER	52
4.16. Article 27	52
4.17. Ateliers Yoga	53
4.18. Plateforme Mirabal	53
4.19. Mission en Pologne	53

5. Formations, colloques suivis par l'équipe

IV. EDUCATION PERMANENTE

1. <u>Décret</u>	57
2. <u>L'accompagnement dans une démarche d'émancipation</u>	57
Le contexte	57
Les balises	58
Le groupe, le lien et les compétences	58
L'équipe	59
Le médium	59
Le cheminement	59
L'organisation	59
3. <u>Ateliers et actions citoyennes collectives</u>	60
3.1. Les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe	60
a. Les ateliers de reconstruction « les réunions maisons »	60
b. Les ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté	62
c. Les ateliers culturels « ELLE »	65
3.2. Les projets d'actions citoyennes collectives	66
a. Préparation des projets	66
b. Projet sensibilisation police	68
c. Groupe ESPER	68
d. Action citoyenne collective : manifestation Mirabal	70

I. POINTS FORTS DE 2017

L'année écoulée a été riche d'un événement marquant pour le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales. En effet, 2017 a vu l'aboutissement d'un projet d'une deuxième maison d'accueil au sein de notre asbl.

Les étapes du développement de ce projet seront décrites dans un nouveau chapitre qui vient se greffer désormais dans notre rapport d'activités.

Le mot de notre présidente, Marianne Bouillet prononcé lors de l'inauguration de notre nouvelle structure d'accueil le 16 juin 2017, en présence de Madame la Ministre Céline Frémault, (Ministre bruxelloise au Logement, Environnement, Energie, Qualité de vie, Aide aux personnes et Handicapés) permet de restituer ce moment marquant pour l'histoire de notre asbl, il met en avant les moments clés de ce projet et le contexte dans lequel il a évolué. Le discours présenté ci-après permet également d'imprimer dans ce rapport d'activités, les remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la finalité de ce magnifique projet.

« ... INAUGURATION DE LA PARENTHÈSE 16 juin 2017

Bonjour et bienvenue à tous dans ce superbe projet qu'est notre deuxième maison d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales.

En décembre 2014, notre asbl a été approchée par Madame La Ministre Frémault et par son cabinet pour la création, à Bruxelles, d'une seconde maison d'accueil à adresse secrète dévolue spécifiquement aux victimes de violences conjugales.

Cette proposition constituait, pour notre Centre, une importante reconnaissance de l'expertise acquise au fil de ses maintenant 40 ans d'existence.

Nous en avons été très honorés et j'en remercie Madame la Ministre.

Nous étions aussi très conscients de l'insuffisance de l'offre en la matière en Région Bruxelloise.

Depuis des années en effet, notre rapport d'activités fait apparaître que notre refuge et son extension affichent systématiquement complet, imposant un temps d'attente aux femmes qui font appel à nous.

Bien sûr, en cas d'urgence, nous les orientons vers d'autres maisons d'accueil, mais les places sont rares partout.

La proposition de Madame la Ministre offrait donc une formidable opportunité de répondre davantage à la demande d'aide, de sorte que notre Centre a décidé d'y répondre positivement.

Nous étions toutefois bien conscients du gros défi qu'un tel projet et son ampleur représentait pour nous et avons été prêts à le relever.

Ce projet a bénéficié de beaucoup d'énergie de la part de tous les intervenants concernés ce qui lui a permis d'être concrétisé en un temps record pour un projet d'une telle ampleur.

Organisé par le cabinet de Madame la Ministre, et plus particulièrement Messieurs Martin De Drée et Rocco Vitalli, le projet s'est concrétisé sur l'achat, par le Fonds du Logement, de ce gros immeuble, qui avait été dévolu en hiver 2014-2015 aux abris d'hiver du Samusocial.

L'achat de celui-ci par le Fonds du Logement a eu lieu très rapidement grâce à la diligence du service juridique du Fonds et de sa directrice, Madame Scheid, et ses collaborateurs, notamment Madame Musimu et Messieurs Desmet et Mastari.

Vous imaginez bien que, vu sa récente affectation, le bâtiment était dans un état déplorable et je tiens à remercier vivement le service travaux du Fonds du Logement pour l'importance des travaux réalisés et pour sa parfaite écoute et attention à nos besoins spécifiques. La collaboration avec ce service et notamment Monsieur Pierart a été parfaite tout au long du projet.

Lorsque le Centre a répondu positivement à la proposition de Madame la Ministre, il a toutefois fait savoir qu'il ne disposait d'aucun fonds pour financer tout cela.

Il a donc fallu financer ces importants travaux, ce qui fut possible notamment grâce à l'aide financière de la Fondation Roi Baudouin au sein de laquelle nous avons bénéficié de l'oreille très attentive de Madame Deconinck.

Restait encore à meubler ce nouveau refuge, ce qui signifiait équiper en totalité 12 studios ainsi que les locaux collectifs et administratifs nécessaires, ce qui nous fut possible grâce aux dons de la société UPS et de la Fondation de l'Institut Chirurgical de Bruxelles, dons indispensables pour lesquels je les remercie très vivement.

En parallèle avec la rénovation, mise en conformité, sécurisation et équipement de l'immeuble, il a fallu en gérer le statut administratif et urbanistique, ce pour quoi nous avons bénéficié de la collaboration de la commune.

Les relations avec la copropriété, notamment l'accord de celle-ci sur le changement d'affectation, ont été gérées efficacement par le Fond du Logement, notamment Madame Declercq.

Nous avons enfin bénéficié de l'appui indispensable de Maître Gilles Carnoy pour la fixation du statut juridique de ce bâtiment par rapport à notre Centre.

Voilà pour ce qui est de l'infrastructure.

Le vrai défi pour notre Centre commençait ensuite :

- obtenir l'agrément en tant que nouvelle maison d'accueil, ce qui nous fut largement facilité par les services agrément de la Cocof, notamment Mesdames Mandane, Kempen et Halluent, entièrement acquises au projet ;
- penser et concevoir un projet pédagogique cohérent, en lien avec le refuge déjà existant, ce à quoi notre équipe de travailleurs, le comité de gestion et l'assemblée générale de l'asbl se sont attelés avec enthousiasme et professionnalisme ;
- réfléchir à une répartition des travailleurs entre les deux refuges de manière à faire profiter les deux implantations de l'expertise acquise par les anciens travailleurs et ce sans casser l'outil humain ;

- procéder en conséquence aux nouveaux engagements,
- toute une réflexion pour laquelle nous avons bénéficié de l'aide indispensable, à titre gracieux, d'une directrice en ressources humaines, Madame Joëlle Tanghe, que je remercie vivement ;
- trouver, enfin, un nom pour cette maison d'accueil à adresse confidentielle. A ce sujet, les travailleurs ont choisi de l'appeler « la parenthèse » en référence à ce que disent les femmes hébergées du temps qu'elles passent chez nous. Elles le vivent en effet comme une parenthèse dans leur vie, pour se reconstruire, reprendre la maîtrise de leur vie et la poursuivre sur de meilleures bases.

Je tiens aussi à remercier ici l'implication des diverses équipes du Centre, et de son comité de gestion dont le suivi du dossier a été sans faille.

Ce second refuge, imaginé en décembre 2014, a ainsi été concrétisé en un peu plus d'un an, ce qui est un délai extrêmement court.

Il a accueilli ses premières bénéficiaires en avril 2017 et, au mois de mai, ce deuxième refuge affichait complet, ce qui confirme, à posteriori, le très grand intérêt du projet ainsi mené à bien.

Nous reste maintenant à affiner notre projet pédagogique sur base de notre expertise et de la réalité concrète de cet immeuble qui est très différent de notre premier refuge.

Nous reste aussi à relever ce défi dans la durée, ce que nous ferons avec constance comme nous l'avons fait depuis maintenant 40 ans d'existence.

Mais, pour l'heure, je vous invite à trinquer avec nous et à déguster ce très beau buffet que, fidèle à son habitude, nous a préparé notre équipe intendance..... »

Le projet ne peut être évoqué sans souligner la vigilance précieuse de la présidente du CPVCF, Marie Anne Bouillet qui s'y est investie avec rigueur et constance ainsi que les administratrices, Anne Verlaeken, Odette Simon, Anne-Marie Sequeira.

Malgré l'énergie fournie dans ce projet, comme les années précédentes, en 2017, le CPVCF a rempli sa principale mission d'accueillir, de protéger et d'orienter quelques centaines de victimes de violences conjugales et familiales.

97.5% des personnes qui ont consulté nos services étaient des femmes seules ou accompagnées de leur(s) enfant(s).

Le Centre a été de nouveau sollicité par les pouvoirs publics, différentes associations, les écoles, les médias pour :

- Réaliser des séances de sensibilisation et des formations
- Intervenir dans différentes conférences, colloques
- Témoigner de son expérience et alimenter des réflexions de table ronde, de débats...
- Adhérer à des partenariats, plateformes...

Nos formations centrées sur l'intervention en milieu interculturel et la problématique du regroupement familial sont devenues une spécificité dans nos interventions.

Les sensibilisations à l'école de police données par les femmes de nos ateliers d'éducation permanente ont été mises à l'honneur lors de la journée d'étude des sans-abri de l'AMA.

Mais le développement, l'engagement du Centre se sont fortement marqué dans :

- L'accompagnement d'un hébergement plus large pour les familles grâce à la 2^{ème} maison d'accueil et leur intégration dans des logements sociaux, d'AIS, à la sortie de leur hébergement.
- L'importante collaboration avec nos partenaires ; l'AMA, la plateforme régionale, la plateforme ESPER, les SISP, l'AIS BAITA,
- Le travail en post-hébergement
- La collaboration dans la mise à disposition de deux appartements supplémentaires par une personne privée
- L'échange avec la Pologne.

Ces différents points seront développés dans leur chapitre respectif.

Nous ne pouvons pas évoquer cette année sans nommer Monsieur Mohamed Dahou, qui a pris sa retraite en juin. Nous rendons hommage à l'homme et l'employé polyvalent qui a complété sans faille l'équipe intendance avec son savoir-faire multiple dans d'innombrables domaines et son savoir-être précieux auprès de toute l'équipe et des familles hébergées.

II. FONCTIONNEMENT - ORGANISATION GENERALE

1. Introduction :

1.1. L'objet de l'association :

- offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;
- offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;
- informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;
- participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet.

1.2. Les missions :

Notre travail quotidien s'articule autour de 3 axes ; d'une part dans l'aide aux victimes et leurs proches dans le cadre des services d'aide aux justiciables, d'autre part dans le cadre des maisons d'accueil (COCOF) et troisièmement à travers l'Education Permanente (FWB). Les différents axes de travail de nos différentes missions doivent assurer une cohérence dans nos interventions. En effet, une même personne peut traverser tous ces services et programmes agréés par ces multiples organismes subsidiaires.

Concrètement, le travail du Centre s'opère sur 2 secteurs distincts; le secteur ambulatoire qui s'effectue dans des bureaux au 28, Boulevard de l'Abattoir, où sont traités au quotidien l'accueil, l'aide et l'accompagnement des victimes et de leurs proches et le secteur hébergement qui, lui se réalise dans nos maisons d'accueil dont les adresses sont confidentielles. Nos maisons d'accueil sont au nombre de trois ; le Refuge et la Petite Maison qui est l'extension du Refuge depuis janvier 2014 et notre 2^{ème} maison 'accueil La Parenthèse ouverte en mars 2017.

Le service ambulatoire est « la porte d'entrée » de toutes les demandes adressées au Centre, c'est dans ces bureaux que siège l'asbl et se traite tout l'aspect administratif. Cette subdivision, hormis l'aspect pratique de l'organisation du travail des équipes, telle qu'elle se trouve actuellement, est incontournable car elle permet de préserver la protection des victimes qui sont orientées vers nos maisons d'accueil.

Le travail se veut, dans sa méthode, une intervention pluridisciplinaire intégrée et concertée des équipes pour maintenir une approche globale. Cette approche permet de comprendre la complexité de la thématique de la violence et d'avoir une cohérence dans l'intervention qui tient compte de tous les aspects touchés chez la personne. Aussi, des ponts circulent entre les axes de travail. Des lieux et des temps communs réunissent les actions et les réflexions des travailleurs.

1.3. Structure organisationnelle :

L'Assemblée Générale :

Benne F., Bouillet M.A., Braconnier V., Curto N., de Vinck M., Dille A-F., Girard Béatrice, Henrard J-Cl., Ioannidis F., Nakhle L., Luis Sequeira A-M., Placidini G., Roegiers B., Simon O., Spilliaert C., Swaen J., Verlaeken A., Zaazaa Y.

Le Conseil d'Administration :

Bouillet Marie-Anne, Présidente ; Simon Odette, Trésorière ; Verlaeken Anne, Secrétaire ; Luis Sequeira Anne-Marie, Administratrice.

Le comité de gestion :

La direction est assurée par 1 comité de gestion composé de 3 personnes de l'équipe :
Benne Frédéric, de Vinck Myriam et Zaazaa Yamina.

L'équipe pluridisciplinaire :

Les fonctions d'assistante sociale, d'éducatrice, d'infirmière, de conseillère conjugale, d'assistante en psychologie, de psychologue, de secrétaire, d'animatrice, d'aide ménagères ont été assurées cette année par :

Aigret Emilie, Assad Camille, Benthami Badia, Blendeman Xavier, Braconnier Valérie, Bouaoud Amar, Buggea Carmelo, Ceysens Anne, Corona Ornella, Corvisier Marie-Christine, Contreras Lourdes, Cozzi Laurence, Dahou Mohamed, Dethier Clémence, El Aïssati Yamina, Fabrizio Mirella, Flament Valentine, Ghyselinc Céline, Ghozzi Laila, Hruszko Cathérina, Jarque Marie-Ange, Kouadjeu Mirabelle, Lamin Yamina, Leemans Jean-Michel, Lengelé Régine, Manseri Meriem, Placidini Giorgia, Saada Anissa, Swaen Jessica, Sakiroska Selda, Yachou Nora.

Certains sont venus renforcer nos rangs, d'autres nous ont quitté.

Nous saluons Mohamed Dahou, parti à la pension, pour son travail et son dévouement au Centre durant toute sa carrière.

2. Les réunions en interne :

La réunion d'équipe hebdomadaire :

Tous les membres de l'équipe s'y retrouvent pour faire le point sur la gestion du travail de la semaine écoulée et anticiper celle à venir. Elle permet le relais et la coordination des différents axes de travail. Un membre du Comité de Gestion anime la réunion, il recueille les informations nécessaires à l'organisation afin d'offrir une fluidité dans le travail des différents services. Les informations sur l'état des projets sont également déposées dans cette réunion. Le personnel a connaissance de la participation des uns et des autres aux activités extérieures et le feed-back de celles-ci y est fait. En fonction des informations, l'agenda des équipes se complète et se réajuste.

La réunion famille hebdomadaire :

Elle rassemble les travailleurs qui prennent en charge l'aide sociale, juridique, psychologique et le quotidien des femmes et des enfants hébergés. La gestion générale des maisons y est discutée. La réunion se penche sur la situation de chaque famille hébergée afin d'envisager la coordination des accompagnements toujours avec une approche globale pluridisciplinaire.

La réunion mensuelle « Adultes hébergés » :

La question de la prise en charge sociale et juridique des femmes y est soulevée. Les réflexions portent sur la méthodologie et la pratique d'accompagnement et permettent d'évaluer les situations.

La réunion mensuelle « Enfants hébergés » :

L'équipe des travailleurs qui accompagnent les enfants y est réunie. La prise en charge individuelle, en groupe tant au niveau familial, scolaire, psychologique y est abordée et développée pour le mieux-être de l'enfant et pour soutenir la pratique.

La réunion « Education Permanente » :

L'augmentation de catégorie octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis d'engager une animatrice mi-temps.

Une équipe autour des activités et des actions de l'Education Permanente s'est alors formalisée réunissant les trois autres travailleurs qui y étaient déjà impliqués. Cette réunion mensuelle est l'occasion de se pencher sur les missions de l'Education Permanente, de les partager et de transmettre les valeurs qu'elle véhicule. L'équipe réfléchit et développe les méthodes d'approche et d'accompagnement du public et spécifiquement du groupe. Elle évalue les activités effectuées en se référant à des critères préalablement fixés, cohérents avec les objectifs, et y apporte les adaptations nécessaires.

La réunion mensuelle « Ambulatoire » :

Tous les moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes qui sont reçues via le service ambulatoire y sont abordés ; l'organisation des rendez-vous, l'écoute téléphonique, l'analyse de la demande, l'orientation,...et ce, à travers des thématiques liées à la violence conjugale (ex. la crise, l'urgence, la violence administrative, la double victimisation,...)

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail :

Deux membres de l'équipe ont bénéficié d'une formation de conseiller en prévention de base en 2014. L'un d'entre eux a été désigné pour remplir pleinement cette fonction dans le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP) ainsi créé au sein de notre institution.

L'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-être au Travail) a été mise en place pour aider les asbl bruxelloises reconnues par la COCOF à développer leur politique de bien-être au travail prévu par l'accord Non-marchand du 22/12/2010, signé entre la Cocof et les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales).

L'ABBET met une équipe de professionnels du bien-être au service de ces associations.

Pour ce faire, elle propose des outils, la BOBET (Boîte à Outils du Bien-être au Travail) qui se présente sous forme de fiches courtes et adaptées au secteur, permettant d'appréhender le contenu de la loi et des obligations qui en découlent de manière simple et concise.

Le conseiller en prévention désigné doit rédiger le rapport annuel sur le fonctionnement du SIPP qu'il est tenu d'envoyer à la Direction générale du bien-être avant le 1er avril pour l'année qui précède.

La direction et le conseiller en prévention ont mis à jour le plan quinquennal reprenant les mesures visant à améliorer le bien-être au travail et envoyé les différents documents annuels aux services compétents.

3. Les réunions en externe :

Les équipes se rencontrent régulièrement à des réunions de coordination pour établir un réseau avec des services externes. La collaboration avec d'autres services à Bruxelles, en Belgique et parfois au niveau international est importante pour augmenter l'efficacité du travail auprès des bénéficiaires. La participation et l'intervention des travailleurs au cours de tables rondes, de conférences, de colloques peuvent témoigner d'une reconnaissance et leur apporter une expertise.

III. LES DIFFERENTS SERVICES

A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

1. Le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales qui existe depuis 1977 a été reconnu en 2008 par la Cocof pour son travail d'accueil, de suivi et de formation dans le cadre du décret du 7 novembre 2003 qui concerne les services d'aide, d'une part aux victimes et à leurs proches, et d'autre part aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches. Le CPVCF, quant à lui, n'est concerné que par l'aide à une catégorie spécifique de victime; celle des violences conjugales.

Il a ensuite été agréé pour une période indéterminée dans le cadre du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Dans le cadre de la 6^o réforme de l'Etat, votée le 11/10/2011, certaines compétences sont transférées des régions aux communautés. Ainsi, l'aide aux Justiciables dépend du Ministère des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Communauté Française (Ministre R. Madrane). Un nouveau décret change radicalement la manière de concevoir les différents services et leurs missions. Il se subdivise en plusieurs chapitres qui concernent :

- les **missions** de chaque partenaire :

L'aide sociale : concerne l'auteur (et auteur détenu) ou la victime

L'aide psychologique : concerne l'auteur (et auteur détenu) ou la victime

L'aide au lien : concerne principalement les liens entre les enfants mineurs et leur parent détenu

L'aide à la communication : concerne la médiation entre justiciables concernés par une infraction.

L'accompagnement à la mise en œuvre des décisions judiciaires

- les **conditions d'agrément** avec entre autres, celles de devoir définir avec quelles **catégories de justiciables**, le partenaire (l'association) entend travailler.

Dans notre cas, il s'agira de l'aide sociale et psychologique aux victimes.

L'agrément sera subordonné à la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront évalués très régulièrement selon des procédures précises :

- Le subventionnement des services partenaires est lié au **nombre « de prises en charge »** et non plus en relation avec une équipe de travailleurs et des frais de fonctionnement. Le montant de la subvention sera également lié à la taille de l'arrondissement judiciaire et le nombre de services situés sur un même arrondissement ainsi qu'à d'autres paramètres comme l'indice de pauvreté.

- **La concertation, la coordination, l'évaluation.**

Il sera créé des commissions communautaires de partenariats, des commissions d'arrondissement des partenariats et des commissions thématiques de partenariats.

L'année 2017 est encore une année de transition, tous les arrêtés ou précisions sur ceux-ci ne sont pas encore finalisés. Les budgets restent les mêmes qu'antérieurement. Pour 2018, l'enveloppe budgétaire reste la même pour tous car il n'y a pas de moyens supplémentaires disponibles et ce pour 3 ans au moins.

Les programmes informatiques de recueil des données n'est pas opérationnel.

De très nombreuses interrogations demeurent tant sur le fonds (travail sur les méthodologies, (vision à plus long terme) que sur la forme (encoder quoi, comment, quand...)

Le 18 décembre 2017, le Centre a été agréé comme service d'aide psychologique et sociale pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Cet agrément produira ses effets du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

2. L'accueil – l'aide – l'accompagnement

2.1. Quelques chiffres concrétisent le travail de l'ambulatoire

7300 appels téléphoniques ont été traités à la permanence téléphonique dont 1957 ont abouti à l'inscription d'un rendez-vous dans l'agenda pour un entretien avec un travailleur.

Parmi ces rendez-vous, **347** ont été annulés, 396 reportés ou sont restés sans suite. Les autres **1.214 entretiens** ont eu lieu. Ceux-ci correspondent à des entretiens constituant **405 nouveaux dossiers**, et à des entretiens d'accompagnement social ou psychologique faisant suite à des premiers entretiens.

En termes de personnes, **466 personnes** ont été rencontrées par nos intervenants en 2017.

Nous avons donc rencontré 295 femmes victimes de VC, 6 hommes dont 4 ayant subi des VC et 2 hommes ayant agis des VC et également 4 couples qui sont venus nous consulter pour la première fois. Les hommes ayant agi des VC nous consultent sur base volontaire et non sous contrainte judiciaire. Parmi ces personnes venues pour la première fois, 58 sont revenues 1 à 3 fois au moins en 2017. 61 autres femmes qui ont consulté en 2017 s'étaient déjà présentées à nos consultations avant cette année.

2.2. Fonctionnement à partir du service ambulatoire

Le secteur ambulatoire du Centre répond à toutes les questions liées à la violence conjugale et familiale provenant de victimes, d'auteurs, de professionnels, d'étudiants, des médias, du monde politique et de particuliers qui montrent un intérêt à la problématique.

Notre travail tourne principalement autour de la problématique de personnes victimes et de leurs proches. Les victimes qui se présentent sont majoritairement des femmes âgées entre 18 et 39 ans. Ces femmes appartiennent à toutes les catégories sociales, économiques et culturelles. Elles sont envoyées par d'autres services sociaux et centres d'accueil d'urgence, l'ONE, les médecins, la police, la ligne d'écoute violences conjugales **0800 30 030**,....

Elles nous trouvent également sur internet et notamment sur notre site internet www.cpvcf.org

Nous accueillons et accompagnons également des hommes victimes de violences conjugales mais cela reste assez rare.

Quelques couples, généralement sous l'insistance de la femme, expriment la demande d'une thérapie de couple.

La prise en charge des couples n'est pas indiquée quand l'auteur est dans le déni de sa responsabilité et quand la victime est encore exposée aux violences, sous peine de cautionner celles-ci. D'autant plus que les violences psychologiques, comme la manipulation, ne sont pas toujours perçues et nommées telles quelles par la victime. Dans ces cas, nous conseillons à chacun des partenaires d'entreprendre individuellement un accompagnement psychologique.

Nous recevons aussi les personnes (hommes ou femmes) qui volontairement se présentent pour des violences dont ils/elles ont été auteur-e-s. Nous privilégions pour eux/elles, une orientation vers les associations qui travaillent exclusivement avec les auteurs notamment l'asbl Praxis. La sécurité des victimes reste un critère prioritaire dans la décision de prise en charge des auteur(e)s.

2.3. La permanence téléphonique

Tous les jours, une écoute téléphonique en toute confidentialité est assurée. La majorité des appels proviennent des personnes directement touchées par la violence. Nous recevons également beaucoup d'appels de proches de victimes, de professionnels confrontés à la problématique de violence et qui cherchent des pistes et conseils afin d'orienter et d'intervenir le plus adéquatement possible. Les appels demandent un temps d'écoute de 15 à 30 minutes. Les victimes téléphonent souvent après une phase de crise, avec le désir d'obtenir une solution immédiate. Nous leur donnons des conseils sur les mesures de protection, des informations pratiques sur les démarches à faire dans l'urgence. Beaucoup d'appels consistent en un besoin de parler à quelqu'un et/ou d'avoir un conseil de professionnel. Un rendez-vous est souvent fixé pour développer l'aide et l'accompagnement le plus approprié.

Nous constatons qu'une personne sur 2 qui a téléphoné pour un premier entretien annule ou reporte son rendez-vous et ce même si le rendez-vous est fixé dans un délai relativement rapide.

L'entretien téléphonique n'est jamais vain, les personnes qui ont annulé, retéléphont souvent quelques mois plus tard et franchissent le pas de se présenter dans nos locaux. Elles ont parfois encore maintenu quelques espoirs devant les multiples justifications et promesses de changement de leur partenaire faites après la énième explosion de violence. Des obstacles matériels, financiers, administratifs peuvent également retarder leur départ. Elles nous disent souvent qu'elles ont beaucoup hésité à cause de leurs enfants.

La peur, l'emprise et le contrôle du partenaire à qui elles doivent rendre des comptes sur leurs occupations les empêchent également de se présenter dans nos bureaux. Certaines ont honte de parler de leur vécu ou pensent qu'elles ne seront pas crues. L'écoute téléphonique anonyme est alors le premier pas vers la sortie de l'enfermement de la violence.

Par une écoute active et bienveillante, elles se sentiront reconnues et ce sans condition et sans jugement.

L'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

2.4. Un accueil sur rendez-vous

Un accueil sur rendez-vous est assuré tous les jours ouvrables dans les bureaux du service ambulatoire. Les personnes se présentant sans rendez-vous ou en urgence, sont toutefois reçues et entendues. Un rendez-vous leur est fixé si nécessaire mais les informations essentielles sont données et au besoin une aide est apportée directement.

Il arrive régulièrement que des femmes arrivent à l'improviste car elles ont pu échapper un moment au contrôle du partenaire.

Nous pouvons également nous déplacer pour tenir un premier entretien dans des lieux qu'elles sont autorisées à fréquenter par leur conjoint, comme les consultations ONE, les salles de maternité, le lieu de travail, de formation, parfois à l'école de leurs enfants ou au CPAS.

Aussi urgentes soient-elles, les demandes sont abordées avec attention et précaution car des décisions précipitées pourraient avoir des conséquences importantes pour la victime et/ou pour son entourage. Le degré de dangerosité doit être évalué grâce au récit de la personne. Certains paramètres liés aux faits de violences rapportés par la victime et notre lecture du processus de domination conjugale installée dans le couple nous indiquent la probabilité de passage à l'acte grave.

Ne pas se précipiter vers des solutions rapides nous permet aussi de ne pas déposséder la personne de sa décision qui est souvent très vacillante au début, d'évaluer ses propres ressources, de considérer les solutions qu'elle a sans doute déjà mises en œuvre.

Certaines demandes peuvent tout à fait évoluer au fur et à mesure que la personne reçoit les informations, certaines pistes non envisagées par la personne peuvent se présenter à elle.

Le premier entretien fait état de la situation de violence, de sa problématique et des conséquences immédiates, des ressources de la personne, des pistes qu'elle a déjà essayées et des pistes qu'elle peut mettre en place pour sortir de la violence conjugale.

Une demande d'hébergement peut être formulée par la victime au cours du premier entretien ou parfois pendant l'accompagnement psychologique qu'elle a déjà entamé au sein de notre Centre. En général, les femmes qui en font la demande sont dans des situations de violence telle qu'une adresse secrète est nécessaire et s'avère parfois très urgente. La plupart n'ont pas de réseau pour les soutenir, elles ont très peu ou pas de moyens financiers quand elles quittent le domicile conjugal. Pour ces femmes, l'isolement dans lequel elles se sont retrouvées est essentiellement provoqué par le partenaire.

2.5. L'aide et l'accompagnement social

Nous informons les victimes sur les ressources dont elles pourraient bénéficier si elles se séparaient de leur partenaire (CPAS, chômage,...), sur les procédures juridiques à entamer, l'utilité du certificat médical, les procédures de plainte, les modalités et les possibilités d'hébergement chez nous ou dans les autres maisons d'accueil d'urgence, les maisons maternelles ainsi que des informations concernant des mesures de protection dans le cadre du regroupement familial.

Nous envisageons tous ces points en regard du contexte qu'elles nous présentent.

Un accompagnement social et psychologique est proposé tout au long des démarches pour faire face aux conséquences directes de la victimisation et de la victimisation secondaire à laquelle elles peuvent être confrontées. Un suivi social par téléphone est également proposé.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services peut être envisagé à tout moment dans le parcours de la relation d'aide.

Si la personne se sent prête à entreprendre seule ses démarches, nous l'orientons vers d'autres services d'aide (BAV, Espace Rencontre, policier de référence, le Ciré, un avocat pro deo,...)

Nous proposons également de l'y accompagner si nécessaire.

En même temps qu'elle éclaircit peu à peu sa propre demande, la personne se positionne progressivement. Elle désire reprendre du pouvoir sur sa vie. En prenant des responsabilités, elle

redevient SUJET de son histoire. Cet éclaircissement peut prendre quelques séances d'entretien avant une décision de départ, de dépôt de plainte,...

Ces 10 dernières années, nous avons été amenés à traiter une problématique de violence plus spécifique ; celle des femmes migrantes primo-arrivantes victimes de VC qui ont rejoint leur conjoint belge ou étranger dans le cadre du regroupement familial. Pour échapper à la violence de celui-ci et obtenir la protection de l'Etat, elles endurent aussi la victimisation secondaire de toutes les procédures administratives contraignantes et incohérentes de la loi du regroupement familial (cf. § Education Permanente)

Notre service s'est spécialisé dans l'accompagnement social et psychologique de ces victimes et à mis en place un partenariat pour leur prise en charge juridique.

2.6. L'aide et l'accompagnement psychologique à court ou moyen terme

Pour surmonter certaines étapes, les personnes expriment le besoin de parler et d'être soutenues psychologiquement.

Que ce soit lors d'entretien téléphonique ou d'entretien sur place, nous sommes face à des personnes dont la souffrance n'a souvent jamais été exprimée. Le silence renforce le maintien de la violence, il trouve sa source dans la honte, la culpabilité, le sentiment d'échec, la peur ou l'impossibilité de dire l'indicible. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et ne savent que faire. La seule chose dont elles sont certaines, c'est de vouloir que la violence s'arrête. Elles veulent comprendre ce qui leur arrive, comprendre leur partenaire afin de l'aider, comment elles en sont arrivées là.

Le soutien psychologique consiste à accompagner la personne, à trouver des solutions qui lui sont propres. Le soutien vise également à prendre conscience de la responsabilité que la personne a par rapport à sa propre protection et de la discerner de la faute dont elle porte généralement la responsabilité. Le suivi psychologique peut lui permettre aussi de se rendre compte des mécanismes d'emprise, des impacts, du danger de la violence et l'encourager enfin à trouver, dans ses compétences, les solutions qui lui appartiennent pour sortir de la violence conjugale. Elle peut apprendre ainsi à la détecter et sortir d'un schéma relationnel qui peut être propice à l'installation d'un rapport de domination.

Beaucoup de victimes de violence conjugale peuvent présenter des symptômes de stress post-traumatique. L'entretien permet de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ressentent et de mettre le lien entre la violence qu'elles vivent et l'état dans lequel elles se trouvent. Cela permet d'évaluer les impacts psychologiques des traumatismes qu'elles ont pu vivre, de les travailler ensemble et orienter vers une thérapie si cela s'avère nécessaire.

3. Actions de formation

3.1. Nos interventions

Une de nos missions dans le décret est d'organiser des séances de sensibilisation pour des acteurs psycho-médico-sociaux, des entreprises ou des services publics :

Quelques-unes d'entre elles :

- Le 12/01 : sensibilisation « VC et VIF » pour des intervenants sociaux en PMS à la rue de la crèche à Ixelles (10 personnes)
- Le 19/01 : formation d'intervenants sociaux de la commune de Libramont sur la violence conjugale en contexte migratoire, commandée par Crilux asbl au Palais Provincial de Libramont (20 travailleurs)

- Le 23/01 : formation d'une journée des VC en contexte de migration à des nouveaux travailleurs du Ciré, du Mrax et des Stagiaires (10 travailleurs)
- Le 31/01 : supervision d'une équipe sur l'intervention auprès des femmes migrantes et victimes de violences conjugales destinée aux formatrices de Garance à Molenbeek (20 personnes)
- Le 13/03 : information « VC et VIF » à des étudiants en formation assistant social à l'école de la rue de la Poste (20 personnes)
- Le 18/04 : animation avec le public suite à la présentation de « Clothilde du nord » à l'espace Delvaux (200 personnes)
- Le 24/04 : sensibilisation EVRAS VC et VIF de l'école Charles Gheude (50 élèves de 16 à 20 ans)
- Le 05/05 : sensibilisation VC et VIF à l'école de la Providence Woluwé (20 élèves de 4^{ème} technique)
- Le 05/05 : information et accueil à des travailleuses malgaches venues de l'île Maurice dans l'intention d'un projet de maison d'accueil
- Le 08/05 : information et échange de pratique sur l'intervention de l'équipe enfants au sein du CPVCF auprès de 2 éducatrices de la maison Rue Verte
- Le 24/05 : sensibilisation VC et VIF à l'école Sainte Ursule de Forest (10 élèves de 3^{ème} secondaire)
- Le 13/06 : participation à un jury de présentation d'un TFE « femme victime de violences conjugales et migration » à l'école de la rue de la Poste
- Les 13, 14, 15/06 : présentation, accueil et sensibilisation sur le travail du CPVCF à une délégation polonaise venue de Pologne (6 personnes)
- Le 16/06 : intervention dans le JT de RTL à l'occasion de l'inauguration de la Parenthèse
- Le 30/06 : présentation du CPVCF et information VC à un dîner de gala organisé par l'asbl Ourika (400 personnes)
- Les 25 et 28/09 : formation VC en binôme avec le Ciré, « Migrant-e et victime de violences conjugales » destinée aux intervenants sociaux de la commune de Namur dans les bâtiments de la direction de la santé publique à Namur (30 travailleurs)
- Le 24/10 en matinée et en après-midi : animation avec le public suite à la présentation de la pièce « Je l'aime un peu, beaucoup » en collaboration avec le théâtre Brocoli (400 étudiants de secondaire de Bruxelles) au centre Culturel d'Uccle.
- Le 07/11 : présentation du projet « animation police » dans le cadre de la journée d'étude AMA à l'espace Delvaux de Boitsfort (100 personnes)
- Le 07/11 : animation avec le public suite à la présentation de la pièce « Clotilde du Nord » en collaboration avec le théâtre Brocoli à L'Espace Delvaux. Dans le cadre de la journée d'étude des Sans-abris par l'AMA (100 personnes)
- Le 21/11 : présentation du CPVCF dans un documentaire Web Tv africaine (grand public)
- Le 22/11 : animation avec le public suite à la présentation de la pièce « Clothilde du nord » présentée par le théâtre Brocoli au centre culturel du Roeulx (200 personnes)
- Les 21 et 23/11 : formation VC en binôme avec Praxis, destinée aux agents des services, sociaux assistantes sociales de la commune et du CPAS, du BAV, des éducateurs de rue de la commune de Woluwé-St-Lambert commandée par l'action sociale et l'égalité des chances (40 travailleurs)
- Le 30/11 : intervention dans une conférence « violences conjugales en contexte migratoire » organisé par le CPAS de Charleroi à Charleroi (100 personnes)
- Le 22/12 : intervention dans une conférence « femmes migrantes et violences conjugales » dans le cadre de la fête annuelle SOS MIGRANT à l'espace sportif de la gare du Nord (200 personnes)
- 25/12 : informations sur le travail du CPVCF en général ou sur certains aspects spécifiques ont été données sur RDV pendant 1h30 au siège social pour des étudiants, des journalistes, des professionnels.

B. SERVICE D'HEBERGEMENT DANS NOS MAISONS D'ACCUEIL

Les **demandes d'hébergement** sont traitées lors des entretiens d'accueil qui se font auprès de notre service d'aide aux justiciables. Nous l'appelons plus communément ; service ambulatoire au bureau d'accueil situé au 28, Boulevard de l'Abattoir à 1000 Bruxelles.

Quand un hébergement est demandé par la femme, nous évaluons plusieurs aspects mais essentiellement la dangerosité de la violence subie à son encontre ou envers ses enfants. En concertation avec l'équipe, certaines demandes sont inscrites prioritairement sur notre liste d'attente (tentative de meurtre, poursuite active du partenaire, exposition et récidives d'agressions graves, présences d'armes,...). Parfois nous orientons la femme vers une autre maison d'accueil, en province dans le cas où le domicile conjugal est trop proche de nos maisons d'accueil.

Il nous arrive également d'accueillir directement une femme dans une de nos maisons d'accueil, s'il lui est impossible de passer par le service d'accueil de l'ambulatoire (séquestration, éloignement géographique trop important, contrôle permanent de l'agresseur...)

Pour les autres demandes, en attendant qu'une place se libère, nous voyons avec cette personne si elle peut compter temporairement sur d'autres ressources (amis, famille, centre d'accueil d'urgence, autres maisons d'accueil). Durant ce temps, elle peut continuer à bénéficier d'un accompagnement psychosocial.

Malgré l'ouverture de notre deuxième maison d'accueil, la liste d'inscription pour l'hébergement reste longue et le délai d'attente est encore de 2 mois en moyenne, ce qui est considérable pour notre public. Nous remarquons que les autres maisons d'accueil sont aussi préoccupées par ce même problème. Cette difficulté à rentrer en maison d'accueil est due à l'allongement des séjours des personnes hébergées, il y a donc moins de « turn-over ».

La durée d'hébergement est de 6 mois mais pour diverses raisons, nous prolongeons ce délai. La raison principale de ce prolongement est généralement l'impossibilité de trouver un logement adéquat en 6 mois. Plusieurs phénomènes sont liés à ces longs séjours : l'offre insuffisante des logements privés à louer à Bruxelles, le coût de location.... Nous constatons aussi que de nombreux propriétaires ont des attitudes discriminatoires envers les candidates locataires ; ils n'acceptent pas les personnes dépendant du CPAS, d'origine étrangère, avec des enfants, ils ne respectent pas la législation sur les baux et proposent des logements hors de prix,...

Les femmes qui sont déjà fragilisées par leur situation, se découragent de ne pas trouver un logement privé, elles ont l'impression qu'elles ne s'en sortiront pas et sont parfois prêtes à accepter n'importe quelle solution. Ces difficultés accentuent la paupérisation et l'isolement de ces femmes.

Dans ces cas-là, quand le délai d'hébergement est atteint, nous orientons vers une autre structure d'accueil.

Les dix 10 lits supplémentaires concentrés dans La Petite Maison, permettent aussi cet accueil. La liste des femmes en attente d'hébergement n'en est pas moins diminuée mais la capacité d'accueil a permis à plus de femmes de bénéficier d'un hébergement au CPVCF. Le partenariat avec les AIS, la mise à disposition de 4 appartements par une personne privée, l'inscription dans des conventions signées avec des SISP (Société Immobilière de Service Public), permettent à quelques femmes quittant notre service d'hébergement de bénéficier d'un logement décent et moins coûteux que ceux dans le marché immobilier.

Dans cette optique, le CPVCF se réjouit également de l'ouverture en mars, de la nouvelle maison d'accueil « la Parenthèse ». Les demandes d'hébergement dans nos structures d'accueil sont dirigées là où les places sont disponibles mais certains critères peuvent déterminer le choix de l'une ou l'autre structure (la localisation du domicile conjugal, l'école des enfants, l'état physique et psychologique de la dame et/ou des enfants, la taille de la famille, l'équilibre du nombre des enfants et des femmes seules entre les deux maisons d'accueil).

1. Projet collectif et activités ponctuelles du Refuge et de la Petite Maison

1.1. Présentation

Le Refuge, notre 1^{ère} maison d'accueil, a été créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes maltraitées par leur partenaire ou leur famille, seules ou avec enfant(s) (capacité de 24 lits). Il n'y pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

L'adresse confidentielle du Refuge permet aux personnes hébergées de trouver la sécurité et la tranquillité nécessaires pour se ressourcer.

La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires au CPVCF depuis 3 ans.

Pour rappel, la Petite Maison est inaugurée le 27 janvier 2014. Cette nouvelle structure est une extension du Refuge. Elle se situe dans une commune bruxelloise. Son adresse est également confidentielle. Cette commune en question, désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur enfant, sur son territoire, nous a associé à l'élaboration de son projet déjà en 2011. Le 30 décembre 2013, le CPVCF obtient un agrément pour 10 lits supplémentaires de la Cocof. Cette structure d'accueil a pu aboutir également grâce à la générosité du donateur Monsieur Bellis.

1.2. Quelques chiffres

Le recueil des données statistiques sur la situation des femmes à leur arrivée et à leur départ du Refuge et de La Petite Maison confirment nos observations abordées dans différents points du rapport d'activité et donne un aperçu de certains aspects de l'aide accordée.

Au Refuge et à la Petite Maison :

En 2017, nous avons hébergé 82 personnes dont 34 femmes et 48 enfants, ce qui représente un total de 9741 nuitées.

En 2016, nous avons hébergé 105 personnes dont 37 femmes et 68 enfants, ce qui représente un total de 11613 nuitées.

En 2015, nous avons hébergé 96 personnes dont 32 femmes et 64 enfants, ce qui représente un total de 11083 nuitées.

En 2014, nous avons hébergé 123 personnes dont 53 femmes et 70 enfants, ce qui représente un total de 9503 nuitées.

En 2013, nous avons hébergé 95 personnes dont 42 femmes et 53 enfants, ce qui représente un total de 7915 nuitées.

Le refuge et la Petite maison ont été occupés 24h/24 et 7j/7.

D'autres éléments statistiques relevés dans les dossiers des femmes hébergées au Refuge et à la Petite Maison, nous permettent les observations suivantes :

- Pour 100% des **femmes et enfants** accueillis au Refuge cette année, il s'agit d'un **premier séjour** au sein de notre structure.

- Il apparaît que la **demande d'accueil** est pour 67.86% à l'initiative de la femme. Elle a été demandée dans 7.14% des cas par l'enfant accompagnant et dans 10.71% par un proche.

Dans les autres cas ; 14.28% des demandes ont été formulées par des services externes tels que les services d'aide aux victimes, l'ONE, les centres d'hébergement d'urgence, les hôpitaux.

Les femmes nous disent souvent qu'elles partent en raison de la détresse des enfants ou quand ceux-ci en ont fait explicitement la demande.

- **L'âge des femmes hébergées** se situe entre 18 et 60 ans mais la grande majorité d'entre-elles c'est-à-dire 48.86% ont entre 30 et 39 ans et 21.43% ont entre 18 et 24 ans.

- **L'âge des enfants** est en majorité entre 0 et 11 ans avec 74.29% ; les 25.71% restants ont entre 12 et 21 ans.

- 71.43% des femmes hébergées étaient en **couple avec enfants** la veille de leur départ et 14.29% en **couple sans enfant**.
3.57% étaient **isolées sans enfant** et 10.71% étaient **isolées avec enfant**.

- Le **dernier domicile** des femmes était Bruxelles 1000 pour 10.71% d'entre elles et Anderlecht pour 7.14% d'entre elles.

La proximité du service ambulatoire peut expliquer le nombre plus élevé de femmes provenant de ces 2 communes. 17.86% viennent de Forest, de Schaerbeek, de Jette. 10.71% de la région flamande, 10.71% de Wallonie.

- 3.57% des femmes hébergées n'ont reçu aucune **scolarité** dans leur vie. La scolarité a été poursuivie jusqu'en primaire pour 7.14% des femmes hébergées ; jusqu'en secondaire pour 46.43% et jusqu'à l'université pour 21.43% d'entre elles.

- **A leur entrée** au Refuge, 50% des femmes sont **sans revenu**, 21.43% ont un revenu d'intégration du CPAS, 10.71% des allocations de chômage. 7.14% sont en incapacité de travail. Uniquement 7.14% d'entre elles sont salariées.

- **A la sortie** de notre maison d'accueil, 65.38% bénéficient d'une **aide du CPAS**.

Beaucoup ont pu être soutenues pour rétablir une situation administrative ouvrant des droits aux allocations sociales leur permettant d'accéder à un logement et au minimum d'aide financière de survie.

Quelques femmes ont pu trouver du travail pendant l'hébergement mais 3.85% restent sans aucune allocation ou revenu. Il s'agit des femmes migrantes primo-arrivantes qui ont perdu leur titre de séjour ou qui risquent de le perdre et pour qui le CPAS n'a pas voulu accorder une aide de prise en charge pendant l'hébergement (ces femmes sont contraintes de quitter notre Centre et sont orientées vers des centres de crises).

- Concernant le **titre de séjour** des femmes hébergées : 42.86% des femmes ont une carte d'identité belge, 42.86% une carte A annexe 6 B.

Celles-ci ne seront pas inquiétées pour leur séjour en Belgique.

Par contre, 14.28% détentrices d'une carte F risquent le retrait de leur droit de séjour.

Pour ces dernières, un accompagnement soutenu avec des partenaires spécialisés sera déployé dès le début de leur hébergement afin qu'elles maintiennent leur droit de séjour sur le territoire belge.

- Concernant leur **situation de logement** : 64.29% vivaient dans un logement de secteur privé la veille de leur arrivée, 7.14% dans un logement géré par une SISP mais 3.57% séjournaient dans un centre d'urgence, 10.71% dans une maison d'accueil, 7.14% dans une institution médicale et 7.14% étaient dans un logement précaire (famille ou proches).

Pour beaucoup de femmes, les places ne sont pas disponibles au Refuge au moment de leur demande d'hébergement. Elles restent sur notre liste d'attente 2 à 3 mois car même les centres de crise sont saturés.

A leur départ du Refuge : 34.62 % regagnent un logement privé, 19.23% accèdent à un logement AIS et 23.08% ont pu bénéficier avec leurs enfants d'un logement dans le cadre des conventions signées avec des SISP (page 35 § collaboration avec L'AMA, SIP et AIS) et 11.54% dans une maison d'accueil (perte des allocations du CPAS ou de revenu faisant souvent suite à un retrait de séjour, interruption du contrat d'hébergement suite à un non-respect du règlement...

le non-respect de l'adresse sécurisée,...) et 2,86% ont été orientées vers un institut médical pour des problèmes de santé.

Ces chiffres nous montrent qu'une aide à un logement décent et peu onéreux a été accordée pour au moins 35.17% des femmes qui ont quitté le Refuge. 7.69% des femmes ont rejoint leur famille ou un proche.

-Après leur départ, 57.69% des femmes ayant été hébergées ont bénéficié d'un **accompagnement post-hébergement** et 13.79% des enfants ont reçu un suivi par l'équipe enfants.

1.3. L'accompagnement Adultes

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi et davantage de confiance en leurs capacités personnelles, une meilleure connaissance de leurs besoins afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement ...

L'équipe accompagnement adultes travaille avec la notion de référence.

Chaque référent travaille en étroite collaboration avec des personnes ressources de l'équipe. Un travail d'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance psychosociale permettra à la femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend.

Parallèlement, un travail d'écoute aura lieu avec un psychologue dans le respect de la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines femmes d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux qu'elles viennent de vivre.

Certaines femmes seront orientées vers des services extérieurs plus adaptés pour des prises en charge psychologique plus spécifiques.

Il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons, consécutivement à une crise, présentent, à plus ou moins grande échelle, les symptômes du traumatisme: confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Notre priorité est donc, outre l'accueil bienveillant et empathique, d'installer, autour de ces personnes, un cadre sécurisant. Beaucoup de femmes victimes de violences conjugales refusent au début un quelconque accompagnement psychologique au sens strict du terme. La possibilité d'accomplir, au sein même du Refuge, un travail psycho-social permet fréquemment d'être précurseur d'un travail plus en profondeur.

Le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aide également à accentuer cette ambiance sécurisée.

La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différents membres de l'équipe.

Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

Enfin, le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire, permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le post-hébergement des personnes que nous accueillons.

1.4. Volet santé

Durant l'hébergement, chaque femme est vue en individuellement pour un entretien concernant sa santé en général.

En effet, différentes études montrent combien les situations de violence ont un impact sur la santé physique et psychologique.

Les plaintes que l'on retrouve le plus souvent sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, fatigue, douleurs diffuses, migraines, vertiges, hypertension, anxiété, dépression. Beaucoup d'entre elles sont sous anxiolytiques ou sous somnifères.

Ces plaintes ont tendance pour certaines à s'atténuer au Refuge, preuve qu'elles sont liées à des situations de tension nerveuse extrême.

Durant cet entretien, l'accent sera mis sur l'importance du rôle du médecin généraliste ainsi que du gynécologue (contraception, dépistage sida, etc....) mais aussi de l'hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport etc.)

Ces derniers temps, nous constatons que plus de femmes sont affiliées à une maison médicale.

La collaboration avec le planning des FPS porte sur différentes séances d'information et de sensibilisation qui ont lieu dans leur planning. Cette activité a toute importance étant donné que la grande majorité des femmes ne connaissent pas les services qu'il propose.

Concernant les enfants, les plaintes qu'on retrouve le plus souvent sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, des problèmes de concentration, retard de langage etc.

L'accent est mis sur l'importance du suivi ONE, d'un pédiatre, d'une visite régulière chez le dentiste etc, mais également sur l'importance d'une bonne hygiène de vie et la nécessité d'une activité physique.

Chez les adolescents, l'accent sera mis sur la contraception et la prévention sida, sur l'hygiène de vie (l'alimentation, le sommeil, le sport etc) sur les dangers de la prise d'alcool et de stupéfiants et les dépendances aux réseaux sociaux internet et jeux vidéo etc....

1.5. L'accompagnement Enfants

L'équipe accompagnant les enfants hébergés au Refuge travaille au quotidien en collaboration avec les mères de ces enfants. Actuellement, nous parlons d'enfants victimes et non d'enfants exposés à la violence conjugale. Cette notion est au centre de notre travail et guide nos interventions.

Bien consciente que le passage au Refuge est une étape, l'équipe enfants se fixe deux objectifs : permettre à l'enfant de retrouver une place d'enfant et ensuite favoriser son autonomie et celle de chaque membre de la famille pour préparer au mieux son départ.

Pour accomplir ces objectifs ; « cinq piliers » guident la pratique de notre travail journalier.

Cinq piliers de travail :

La sécurité :

La sécurité a toujours été notre préoccupation majeure.

Pour s'épanouir, quelque soit son âge, un enfant a besoin de cadre sécurisant. Dans une famille où il y a de la violence conjugale, ce cadre peut voler en éclats à n'importe quel moment, et pour n'importe quelle raison.

Les enfants victimes de violences conjugale et familiale présentent souvent un syndrome de stress post traumatique complet. Le besoin de sécurité est fondamental. Nous prenons pour témoin Maslow et sa célèbre pyramide, l'insécurité place les enfants dans un mode « survie ».

Ce « mode survie » les oblige à développer toute sorte de comportements, de positionnements et stratégies. La somme des symptômes possibles chez ces enfants rend le travail des professionnels très difficile (dépression, anxiété, hyper vigilance, énurésie, encoprésie, repli sur soi, déscolarisation, angoisse de séparation, agressivité, reproduction de la violence,...).

Notre travail avec ces enfants consiste à les faire évoluer dans un cadre rassurant. Il dénonce toute forme de violence vis-à-vis de soi-même ou d'autrui. Nous remarquons que les enfants apprennent rapidement à laisser de côté ce mode de survie qu'ils ont dû adopter pour évoluer vers un mieux-être.

L'observation :

Notre deuxième pilier est l'observation de l'enfant dans son environnement : l'interaction qu'il adopte avec sa propre famille, les autres enfants et leurs familles, les intervenants de la maison d'accueil, comment il occupe l'espace, comment il prend sa place....

L'attitude des enfants au quotidien dévoile régulièrement des symptômes et mécanismes de défense et de protection mis en place par ces enfants exposés à la violence conjugale. L'observation nous permet, alors, d'adapter nos réponses et de mieux envisager des pistes de travail pour chacun d'eux.

L'information et la sensibilisation :

l'équipe enfants consacre une partie de son travail à sensibiliser les jeunes à la violence conjugale et familiale et à ses conséquences, que ce soit dans le quotidien de la vie du Refuge, au cours du conseil des enfants, ou à l'extérieur, dans les classes d'écoles secondaires,(cf. action de formation) Notre but est d'ouvrir le dialogue et de donner des clefs aux jeunes pour ne pas tomber dans le piège des stéréotypes de genres qui établit des relations basées sur des rapports de force. Nous les encourageons à choisir des relations qui se construisent sur le respect et l'égalité, et qui s'ouvrent vers une relation de couple harmonieuse et épanouissante.

La relation mère-enfant :

L'exercice du rôle de parentalité de la victime est souvent mis à mal par l'auteur de violence conjugale. Notre mission est de permettre aux mamans de reprendre les rênes d'une famille en reconstruction. C'est pour cela que l'équipe s'emploie à la renforcer dans son rôle de mère dans l'espoir d'une résilience pour elle et pour ses enfants. Depuis son premier jour en maison d'accueil, la maman reste au centre de toutes les décisions prises pour ses enfants tout en tenant compte que ces mères sont des femmes qui peuvent encore être aux prises avec leur conjoint et traverser une période douloureuse et compliquée.

L'estime de soi :

On la retrouve en filigrane dans tous les aspects de notre travail. Nous savons qu'il ne s'agit ici que de l'amorce d'un mieux-être, un pas vers l'estime de soi.

Pour les enfants hébergés, c'est prendre le risque de laisser de côté leur « mode survie » et d'arriver au minimum à retrouver une place d'enfant.

Moyens mis en œuvre :

Un espace de travail :

Il s'agit de trois locaux dédiés exclusivement aux enfants, à l'équipe et aux activités : deux salles de jeux (une au Refuge, une à la Petite Maison) et un atelier.

Les salles de jeux sont des espaces modulables pour des jeux libres ou dirigés, une garderie et un espace de nursing.

Les enfants ont accès à une bibliothèque bien fournie en livres pour enfants, romans et bandes dessinées.

L'atelier est un espace dédié à la création, l'expression concrète, une école de devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles. Il nous arrive souvent d'utiliser l'atelier pour des entretiens avec les familles.

Nous bénéficions d'un accès Internet ouvert aux enfants. Les éducateurs ont eu à cœur de rassembler d'autres sources de documentation et ouvrages de références.

La notion de référence :

Depuis un peu plus d'une quinzaine d'année, l'équipe travaille sur le principe de la référence.

Quatre éducateurs sont chargés du suivi de deux ou trois dossiers chacun. Chaque dossier représente une fratrie. Si toute l'équipe y a accès et a comme mission de le compléter, le référent veille à la coordination de la prise en charge et à sa mise à jour régulière. Le référent est un contact particulier qui aborde la famille hébergée dans sa globalité. Il va permettre à la famille d'avoir une personne-ressource au sein de l'équipe mais aussi d'avoir un soutien, un représentant des intérêts, de la parole de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie, telles que l'école, le CPMS, le SAJ, le SPJ,... Il va permettre la construction de réseau autour de la famille. Il a également pour mission d'élaborer et de présenter les principales pistes de travail proposées à l'équipe.

Le référent expliquera à l'enfant et à sa mère le projet spécifique de l'équipe enfants qui laisse ou replace la mère au centre de l'éducation de l'enfant. Il est le garant de la cohérence des interventions dans le dossier. Il évaluera le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales et proposera un suivi individualisé et adapté.

La garderie et le soutien aux devoirs :

Concrètement, afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles-mêmes et d'effectuer leurs démarches, une garderie est prévue tout au long de la semaine. Les éducateurs sont également

présents le matin, au retour de l'école et le soir pour amener un soutien aux mères et à leurs enfants.

Des activités hebdomadaires :

Les activités permettent aux enfants de « sortir » tant au sens propre qu'au figuré, de leur quotidien.

Elles sont une opportunité pour eux de découvrir et de s'émerveiller. Elles sont d'une part une occasion formidable de travailler sur la relation mère/enfants, d'autre part, elles permettent aux éducateurs de se retrouver avec les enfants loin de la maison d'accueil et de leurs soucis journaliers. C'est régulièrement aux cours de ces activités que les enfants s'ouvrent et se confient à nous. Nous organisons des activités tous les mercredis après-midi et le week-end, dans la mesure du possible.

Le « Conseil des Enfants »

Le mardi, en début de soirée, est instauré le Conseil des enfants. Il est animé par deux membres de l'équipe enfants.

Ce « Conseil », espace d'expression privilégié, est dédié aux enfants de tout âge. Le conseil brasse une large palette d'objectifs, chacun en lien direct avec nos 5 piliers. Plus particulièrement, cette réunion permet de mettre en exergue la sensibilisation à la violence conjugale, au couple, aux relations intra- et extra-familiales.

Les thèmes abordés sont variés et souvent amenés par les enfants eux-mêmes (via la boîte à suggestion entre autres), grâce aux actualités au sein de la maison et dans la vie des enfants. Parmi ceux-ci nous retrouvons : la violence, l'amour, la vie communautaire, les règles au sein de la maison et la place de chacun dans celle-ci, la notion de vie en institution face au monde extérieur, 8 émotions de base (« Je me sens... » triste, en colère, apeuré, honteux, joyeux, fier, en sécurité, soulagé), la représentation familiale, la sexualité, la découverte de son corps, l'image de soi, la culture et les différences, l'estime de soi, le terrorisme et l'expression de la colère. Ce groupe est ouvert et se modifie au gré des arrivées et départs des familles au sein de la maison. Nous prenons le temps d'aborder avec le groupe ces divers changements.

Un des thèmes récurrent est « ma maison ». Dans ce thème, nous évoquons l'ancien logement des enfants, ce qu'ils aimaient dans celui-ci, ce qu'ils apprécient au Refuge. Souvent, nous constatons que les enfants ont des difficultés avec la vie en communauté (conflits entre adultes et/ou enfants, difficultés en lien direct avec le fait de vivre à plusieurs dans un espace « restreint », la tristesse des « autres qui partent » et difficulté d'intégrer ceux qui arrivent). Cependant, au final, les enfants et adolescents considèrent la communauté comme une force, une source de bienveillance, de lien et de solidarité.

Le Conseil est un espace où la parole est ouverte, dans le respect de chacun. Celle-ci est encouragée et soutenue mais pas obligatoire.

Il nous paraît toujours essentiel de permettre aux enfants de se réunir entre eux. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour échanger ensemble, aller à la rencontre des idées, comportements et réflexions des uns et des autres. Autre détail important, il s'agit d'un moment que les enfants peuvent passer sans leur maman. Dès lors, le dialogue prend souvent une toute autre tournure que dans le quotidien. En effet, face aux intervenants avec qui se lie progressivement un lien de confiance, les enfants et ados peuvent exprimer leurs craintes et questionnements les plus secrets. Souvent, la violence, le papa et d'autres sujets encore sont tabous au sein de la famille.

La mère quitte le domicile conjugal afin de protéger ses enfants et, dès lors, considère qu'ils sont « sauvés » et ne ressentent aucune forme de souffrance ou de mal-être. Aussi, nombreuses sont les mamans qui, au domicile, « cachent » la violence conjugale à l'enfant (« il dormait toujours, il était dans sa chambre, il n'entendait pas... »), tentant de le préserver. Il leur paraît dès lors impensable que l'enfant ait pu, lui aussi, vivre la violence, le climat de terreur, développer des symptômes et stratégies...

Le Conseil des enfants est un endroit qui leur permet de déposer ce vécu, la souffrance passée et présente. Les intervenantes accueillent les pensées de l'enfant dans une démarche de travail de groupe. Les enfants réunis peuvent développer leur réflexion, leur esprit critique et tenter de donner un sens aux violences vécues et au départ du logement familial. Entendre le vécu des autres ouvre la porte à l'écoute des émotions d'autrui mais également de leurs propres émotions. Dans cette atmosphère particulière d'écoute, de bienveillance, de respect et de partage, chacun peut trouver le courage et la force de s'exprimer sur les choses qui le touche, parfois profondément.

Dans la réalité de terrain, nous sommes confrontés à plusieurs limites. Notre travail au quotidien dépend énormément des événements. Les gardes, audiences, urgences... ne nous permettent pas toujours de pratiquer le conseil des enfants. Aussi, il nous paraît essentiel qu'au minimum deux membres de l'équipe soient présents afin de permettre un conseil qui ait du sens. Nous nous appliquons cependant à donner lieu au conseil aussi régulièrement que possible. Nos autres limites se situent ensuite plus particulièrement dans la construction du groupe lui-même. En effet, la diversité des âges, des personnalités, des parcours et des violences vécues, des types de comportements, symptômes et stratégies, mais aussi les changements de groupe très fréquents, nous poussent à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une certaine souplesse. Nous tentons d'être disponible, à l'écoute et bienveillant avec chaque enfant, dans un cadre le plus serein possible.

L'atelier « Petit Pas »

Cet atelier est un endroit d'expression et de relaxation pour les enfants de 0 à 6 ans. Il se déroule le mardi après-midi de 16h30 à 17h30 et est animé par deux membres de l'équipe enfants. Chaque séance est rythmée par différents moments : décharge physique (bouger, crier,...) et de moments de calme autour des jeux symboliques menés par l'équipe avec la complicité des enfants.

Au travers de cet atelier, les enfants ont l'occasion de s'exprimer dans des jeux individuels ou collectifs et des jeux de construction/destruction au moyen de blocs en mousse.

Le suivi post-hébergement

Notre suivi ne s'arrête pas forcément à la porte de la maison d'accueil. A la clôture de chaque hébergement, nous proposons un suivi post-hébergement à chaque famille.

Nous restons disponibles par email ou par téléphone. Il peut s'agir de visite à domicile, d'aide dans des démarches, etc.....

La fête de St-Nicolas et la fête du printemps nous servent aussi à garder contact avec les familles qui le désirent.

Des collaborations extérieures

Il est difficile d'énumérer ici les services avec lesquels nous collaborons habituellement sans mettre en péril le secret de l'adresse confidentielle de nos deux maisons d'accueil, mais ils sont nombreux : maisons médicales, centres de guidance, consultations ONE, deux écoles primaires francophones, une école fondamentale néerlandophone, deux AMO, un centre de psychomotricité relationnelle... Nous faisons aussi partie de deux coordinations sociales. Notre travail serait moins efficace sans leur précieuse aide.

Dons et bénévoles

Nous sommes régulièrement soutenus par de généreux donateurs. Grâce à leur intervention, nous pouvons organiser notre fête annuelle de St-Nicolas avec succès, ainsi que toutes les activités extraordinaires comme par exemple nos camps de vacances.

Nous recevons régulièrement des dons de vêtements, de jouets, jeux de société ou de matériel de nursing.

Encore une fois cette année les sponsors et l'équipe ont été au rendez-vous pour l'édition 2017 de la Saint Nicolas. C'est la deuxième fois que nous intégrions dans l'équipe d'animation des salariés d'une entreprise (UPS).

Activités culturelles et récréatives organisées pour les enfants au Refuge

01/03 : chasse au trésor au musée Bellevue

02/03 : diplôme de sorcière au musée d'art fantastique

07/03 : conseil des enfants : temps ludique : jeux de société

14/03 : atelier « Petits pas »

Conseil des enfants : représentation de soir (atelier peinture)

15/03 : piscine

19/03 : spectacle « Page après page » par la troupe les ArtsManiaks dans le cadre d'une après-midi caritative organisée par l'asbl « Carpe Die-Go ! »

Suite du conseil des enfants

22/03 : jeux de ballons dans la cours

03/04 : confection de paniers

05/04 : bowling, avenue des saisons + glace chez « capu »

10/04 : jeux de société

11/04 : musée des enfants + parc

12/04 : jeux libre dans la salle de jeux

Golf terreur au musée d'art fantastique

13/04 : création de bijoux

18/04 : conseil des enfants : discussion libre (les enfants ont parlé des violences subies par leur famille)

21/04 : activité peinture libre

- 25/04 : Conseil des enfants : discussion ouverte autour des problématiques traversées actuellement par les enfants. Sujets abordés : vécu de discrimination raciale, règles de la maison, notions de respect de l'intimité sexuée et sexuelle, de morphologie... + ouverture d'un espace d'expression et de méta communication sur des évènements récents (attouchements entre enfants d'âges différents au sein du Refuge)
- 29/04 : activité jeux de société
Sortie à la plaine de jeux
- 30/4 : sortie à la fête annuelle du musée des enfants
- 01/05 : JF ouverture de la salle de jeux + puzzle (temps)
- 02/05 : Conseil des enfants « ma représentation des filles : garçons »
- 03/05 : atelier bricolage « marionnettes chaussettes » + salle de jeux (musique et déguisements)
Atelier bricolage fête des mères (carte avec poème » + « bougeoir »
Jeu libre dans la salle de jeux (déguisements)
- 06/05 : cinéma, film « Mimi et Lisa » sensibilisation sur la différence physique.
Court-métrage avec des questions posées aux enfants par rapport au handicap de la petite fille non-voyante.
Plaine de jeux
- 09/05 : Conseil des enfants : atelier création libre en terre glaise
- 10/05 : mini golf
- 12/05 : atelier bricolage fête des mères « bougeoir » suite et fin
Atelier peinture
Parc
- 15/05 : atelier Petit pas
- 16/05 : Conseil des enfants, ma place dans la maison, dans le groupe, création de mains pour l'arbre
- 17/05 : parc
- 20/05 : ouverture de la salle de jeux (jeux libres)
- 27/05 : salle de jeux, entrée et jeux libres
Initiation aux rollers et patins à roulettes
- 28/05 : salle de jeux, entrée et jeux libres
Sortie au parc (plaine de jeux, rollers, football...)
- 30/05 : Conseil des enfants « mon arbre généalogique » suivi d'une discussion sur l'origine des prénoms + cartes émotions
- 31/05 : pédalo et plaine de jeux aux étangs Mellaerts
- 02/06 : jeux dans la cour (ballon + maisonnette)
- 06/06 : conseil des enfants, rangement et rappel des règles de la salle de jeux, discussion ouverte sur les examens
- 07/06 : ouverture de l'atelier, activité peinture
Ouverture de la salle de jeux
Musée du Moulin et de l'Alimentation à Evere, exposition « Ice cream, Histoire fondante de la glace » + dégustation
- 10/06 : salle de jeux
- 11/06 : jeux dans la cour, ballon + maisonnette
Parc
- 14/06 : préparation de glace maison
- 17/06 : salle de jeux
- 18/06 : jeux dans la cour, maisonnette
Salle de jeux
- 21/06 : parc + glace
- 28/06 : cinéma « Bébé Boss »
- 02/09 : aide aux devoirs
- 01/07 : salle de jeux

- 02/07 : atelier pâtisseries (cake, crêpes et cookies) et préparation anniversaire
- 04/07 : sortie Huizingen avec les enfants de 3 à 17 ans
- 06/07 : atelier créatif « confection de masques » + ouverture de la salle de jeux
- 11/07 : sortie à la plaine de jeux intérieure
 Conseil des enfants : explication sur le cadre du Conseil des enfants + discussion ouverte + proposition cartes émotion + proposition atelier d'écriture/dessin
 Description détaillée :
 -explications sur le cadre du Conseil des enfants et réponse aux questions
 -utilisation d'une dizaine de cartes « émotion » chaque enfant peut en choisir une ou plusieurs avec laquelle/lesquelles il se sent en accord à cet instant.
 -discussion et témoignages sur le climat de violence vécu au domicile familial, sur la maltraitance subie, sur les stratégies de protection mises en place dans le milieu familial et sur la place de chacun.
 -discussion sur les émotions ressenties à la maison. L'émotion « colère » est beaucoup exprimée.
 -discussion sur les stratégies mises en place à la maison pour exprimer sa colère dans un cadre sécurisé.
 -recherche de solutions pour exprimer sa colère sans faire mal à autrui ou à soi-même.
 -proposition d'un temps personnel (30') avec une ou plusieurs feuilles blanches et de quoi écrire. Consigne : écrire une lettre (ou dessiner) quelqu'un, ou soi-même, ou quelque chose, à la Vie ou à Dieu, ...
 -temps de parole proposé. Choix de mettre la/les lettre(s) dans une enveloppe.
 -temps de parole proposé. Choix de garder la lettre, la donner à quelqu'un, la lire, la mettre dans leur dossier ou la placer dans la boîte de la Colère (utilisée dans plusieurs Conseils avec des précédents groupes d'enfants). Possibilité de reprendre la lettre dans un autre Conseil.
 -proposition de rechoisir une carte « émotion » en fonction de l'émotion ressentie après tout ça. Temps de parole proposé.
 -Clôture.
- 14/07 : ouverture de l'atelier : jeux de société, puzzles et bricolages
- 19/07 : bowling
- 25/07 : Conseil des enfants
 Discussion ouverte, thèmes abordés : retour sur le dernier conseil des enfants, choix de reprendre ou parler de la /les lettre(s) écrite(s). Retour sur les activités. Réponses aux questions.
- 27/07 : sortie au parc
- 28/07 : mini-golf à Woluwé + pique-nique
- 29/07 : sortie au parc
- 02/08 : pédalo et parc
- 05/08 : ouverture de la salle de jeux
- 08/08 : ouverture de la salle de jeux
 Conseil des enfants
 Atelier d'expression libre : argile
- 10/08 : ouverture de la salle de jeux
- 11/08 : ouverture de la salle de jeux
- 13/08 : spectacle de marionnettes « Gignolet et le commissionnaire » + plaine de jeux
- 15/08 : cinéma « Bigfoot Junior »
- 17/08 : ouverture de la salle de jeux
- 18/08 : ouverture de la salle de jeux + atelier dessins
- 19/08 : ouverture de la salle de jeux
- 20/08 : ouverture de la salle de jeux
 Festival Théâtre Nomade

23/08 : mini-golf

26/08 : sortie au Sound festival percussion à la Bourse + balade et goûter dans un parc

27/08 : sortie Parc

29/08 : Conseil des enfants : discussion ouverte sur le respect, la tolérance, la violence entre les enfants dans la maison. Feedback des vacances.

03/09 : aide aux devoirs
Parc

05/09 : aide aux devoirs
Conseil des enfants : 1^{ère} partie du film « Vice-versa » en vue d'introduire notre travail sur les émotions

08/09 : aide aux devoirs

09/09 : ouverture de la salle de jeux

10/09 : aide aux devoirs

11/09 : atelier « coopératif » jeux de coopération en vue de créer une cohésion dans le groupe
aide aux devoirs

12/09 : aide aux devoirs
Conseil des enfants : 2^{ème} partie du film « Vice-versa » en vue du travail sur les émotions + petit feed-back

13/09 : jeux de société

14/09 : aide aux devoirs

15/09 : discussion et jeux de rôle sur le thème de l'insolence

16/09 : salle de jeux + aide aux devoirs
Bricolages tout azimut

17/09 : salle de jeux et aide aux devoirs
Rollers pour la journée sans voiture
Aide aux devoirs

18/09 : atelier « coopératif » jeux de coopération en vue de créer une cohésion dans le groupe

19/09 : Conseil des enfants : les émotions (feed-back du film, les enfants choisissent la première émotion que nous allons travailler : la colère. Atelier libre sur leur façon de représenter l'émotion choisie.

06/09 : conseil des enfants : groupe 1 : les émotions (feed-back de la semaine dernière), suite de l'atelier libre sur leur façon de représenter l'émotion
Groupe 2 : (les enfants qui ont fini leur représentation de la colère) « nos mains dans l'arbre du Refuge » explication de l'arbre + réalisation et pose de la main dans l'arbre.

27/09 : parc la Petite Suisse + jeux dans la cour + préparation et anniversaire

30/09 : aide aux devoirs
Piscine

01/10 : aide aux devoirs
Atelier « pâtisseries » (brownies, muffins, cookies, cake aux amandes)
Ouverture de la salle de jeux + atelier

06/10 : cours de boxe Thaï

07/10 : « Jette's gaming tour » jeux de société dans différents lieux

08/10 : ouverture de la salle de jeux

10/10 : Conseil des enfants : les émotions : feed-back sur la semaine dernière. Le dégoût : atelier d'expression (argile) sur leur façon de représenter l'émotion

11/10 : ramassage de feuilles à l'extérieur + collage

14/10 : sortie Parc

16/10 : aide aux devoirs

17/10 : conseil des enfants : les émotions : le dégoût : les enfants nous ont expliqués leur production, discussion sur le dégoût, ce qu'il provoque...

18/10 : sortie Parc

21/10 : matin – achat de potirons pour l'activité « création de 3 citrouilles » de l'après-midi

- 22/10 : Cinéma « Les Émojis »
 23/10 : aide aux devoirs
 28/10 : ouverture de la salle de jeux
 29/10 : préparation des garnitures pour les pizzas (cuissons sauce tomate, viandes,...)
 Salle de jeux
 Préparation de la pâte à pizza + salle de jeux + dégustation de nos pizzas maison
 30/10 : création de squelettes en vue de notre fête Halloween + coloriages sur ce thème
 01/11 : confection et dégustation de gaufres
 02/11 : Halloween festival au musée d'Art Fantastique
 03/11 : ouverture de la salle de jeux
 05/11 : confection de maracas
 Jeux de société et puzzles
 Ouverture de la salle de jeux
 07/11 : Conseil des enfants : « les émotions 3 » : la peur
 Média : collégraphie = découpage d'images, de mots, de phrases... dans des magazines
 tout-venants, images, livres, cartes postales...
 08/11 : fête d'anniversaire
 11/11 : permanence
 12/11 : ouverture de la salle de jeux
 Bricolage « étoile de Noël en laine » et coloriages
 14/11 : Conseil des enfants : « les émotions 3 » : la peur, discussion autour de cette émotion et
 des besoins qui en découlent
 15/11 : « lettre à Saint-Nicolas » + salle de jeux
 21/11 : Conseil des enfants : « les émotions 4 » : la tristesse
 Média : « le bâton de pluie » pour la création de celui-ci : colle, ciseaux, peintures, riz,
 papier
 22/11 : bricolage « guirlande »
 25/11 : salle de jeux + aide aux devoirs
 28/11 : Conseil des enfants : « les émotions 4 » : la tristesse – discussion sur le sur le processus
 de création, c'est quoi la tristesse ?, on le ressent comment ?...
 29/11 : jeux de société

Tous les mardis, un repas est organisé exclusivement pour les enfants que l'équipe enfants partage avec eux.

Activités culturelles et récréatives organisées pour les femmes/enfants Refuge

- 08/03 : sortie « chocolat chaud »
 11/03 : plaine de jeux extérieure
 Anniversaire d'un enfant 3 ans
 29/03 : atelier pâtisseries + Goûter + jeux dans la cour
 04/04 : chasse aux « bonbons » de Pâques + jeux de ballons
 06/04 : allons au marché (préparation de l'activité de l'après-midi)
 Préparation du goûter (salade de fruits + cakes) + goûter collectif
 08/04 : zoo d'Anvers
 19/04 : sortie au parc
 10/05 : anniversaire d'un enfant de 6 ans
 13/05 : festival Kermezzo au Cinquantenaire
 Salle de jeux
 14/05 : petit déjeuner « spécial » fête des mamans
 19/05 : projection du film « Kirikou et la sorcière »
 20/05 : atelier cuisine : préparation de cookies

21/05 : sortie au Bois des rêves
 23/05 : repas communs fête de départ d'une dame et de ses 2 enfants
 25/05 : sortie au parc
 06/06 : repas « Ramadan »
 10/06 : spectacle « guignolet dans le parc »
 20/06 : repas « Ramadan »
 27/06 : fiesta « BOUM BOUM » repas de fin de Ramadan
 16/07 : mini-golf intérieur « Golf Terror » au centre d'Art Fantastique du musée d'Art Fantastique
 06/08 : piscine
 06/09 : anniversaire
 01/10 : goûter mamans/enfants
 05/10 : plaine de jeux + balade (activité avec des animaux)
 24/10 : repas commun
 25/10 : fête d'anniversaire
 31/10 : suite des bricolages pour Halloween (toile d'araignée + coloriage)
 Salle de jeux
 Décoration de la maison
 Déguisements et maquillage
 26/11 : « Jeu t'aime » Halles Saint-Géry + promenade Grand-Place

1.6. Accompagnement de l'équipe logistique

Depuis toujours, nous avons à cœur d'héberger les femmes et les enfants dans un cadre chaleureux et convivial et de proposer aussi, une aide concrète (don de vêtements, de vaisselle, transport mobilier, aide pratique, ...)

Ces services ainsi que la maintenance, l'entretien, les travaux, l'aménagement, les achats, la récupération de meubles, vêtements, vaisselle sont assurés par l'équipe logistique.

Par sa présence quotidienne, cette équipe joue un rôle très important auprès des hébergées (accompagnement, traduction, proximité, disponibilité, ...).

Cette équipe participe pleinement à l'organisation de certaines fêtes et autres événements comme cette année, l'inauguration de la Parenthèse, la fête de Saint Nicolas, la fête du printemps en préparant les repas et en aménageant les locaux pour la circonstance.

Ils assurent tous les mardis, un repas pour les femmes et les enfants hébergés.

Nous avons fêté le 16 juin, le départ à la retraite de Mohamed Dahou dont le travail a été précieux tant pour la maintenance, l'entretien, l'aménagement de nos maisons d'accueil que son organisation, son esprit d'équipe, son écoute et sa bienveillance auprès des familles hébergées.

1.7. Volet animations au Refuge

L'équipe animations collabore avec l'équipe enfants qui soutient les femmes à être disponibles pour elles-mêmes dans la démarche, nouvelle et difficile pour certaines d'entre elles.

Des animations sont organisées exclusivement pour les femmes hébergées du Refuge et de la Petite Maison, elles ont lieu les mercredis, le week-end en général.

Les mardis soir : rencontre autour d'un repas convivial organisé par l'équipe logistique

Les mercredis : sorties culturelles, théâtre, musée, activités créatives et récréatives, des séances de bien-être

Les jeudis soir : la réunion maison autour de thématiques variées

Les vendredis : des ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à démocratie et citoyenneté
Un jeudi par mois : un atelier couture

Au cours de certains ateliers créatifs, de loisirs, des sorties culturelles et des activités festives, les enfants rejoignent les mamans.

Le travail d'animations a pour objet principal la restauration de l'estime de soi, la rupture de l'isolement et la réinsertion sociale, trois aspects essentiellement touchés par la violence conjugale.

La constitution des groupes permet des rencontres, tisse des liens et développe des réseaux relationnels entre les femmes.

Certaines occasions telles que la Saint Nicolas, Halloween, le Carnaval (fêtées dans nos locaux) permettent à une centaine de personnes (femmes et enfants) de se réunir, d'échanger, de créer ou de maintenir le lien entre elles.

D'autres animations se déroulent à partir des locaux du Boulevard de l'Abattoir et rassemblent les femmes hébergées au Refuge et à la Petite Maison, les anciennes hébergées et celles accueillies en ambulatoire. Ce sont les ateliers d'ELLE. (Expression, Loisir, Lien, Evolution).

Beaucoup d'activités et de réunions se déroulent dans le cadre spécifique de l'Education Permanente et seront expliquées plus loin dans le rapport.

1.8. Fonctionnement de la Petite Maison

L'hébergement des familles à la Petite Maison fait toujours suite à une période plus ou moins longue d'hébergement au Refuge.

Ces familles ne sont plus dans la phase critique qui suit le départ du domicile conjugal mais sont encore vulnérables pour pouvoir vivre seules. Elles ont encore besoin d'un soutien social et psychologique et certainement, d'être encore entourées.

Le principe de vie communautaire est repris comme au Refuge, créant des liens de solidarité et de lutte contre l'isolement.

L'hébergement a une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable.

La présence sur place du personnel est plus légère qu'au Refuge.

Accompagnement Adultes

Les femmes continuent à rencontrer leur référent sur rendez-vous au sein de la Petite Maison ou au siège social. Une évaluation régulière avec la femme permettra de mesurer l'évolution de sa situation administrative, sociale et juridique, d'envisager une orientation vers une formation, des cours alpha. Le référent peut l'aider dans sa recherche de logement. Il fera également une mise au point par rapport sur son séjour à la Petite Maison, la pertinence de renouveler le contrat ou d'arrêter l'hébergement si nécessaire.

Rappelons que le projet initial de la Petite Maison vise à entretenir une démarche de type « follow up ». Cette maison n'est pas un autre refuge mais bien un lieu nous permettant de prolonger le suivi vers une mise en autonomie progressive des personnes y séjournant. Dès lors, développer un réseau dans la commune nous permet d'orienter ces familles d'une façon plus juste et adéquate. À ce jour, nous avons pu mettre en relation les dames hébergées vers : différentes maisons médicales, maisons de jeunes, plannings familiaux. Prendre contact avec ces

divers services, nous permet de sensibiliser les différents professionnels à la problématique de nos bénéficiaires afin de leur apporter un accompagnement plus adapté.

Un accompagnement psychologique est proposé au siège social pour continuer à soutenir la femme dans son travail personnel autour son vécu de violence conjugale, sur son projet d'avenir, ses craintes par rapport au danger qui peut encore exister, ...

Depuis ce mois d'octobre 2017, des réunions communautaires sont organisées un mercredi sur deux dans notre structure appelée la « Petite Maison ».

Celles-ci ont lieu de 20 à 22 heures et sont obligatoires.

La première partie de la réunion est consacrée à l'organisation pratique de la vie en communauté. C'est également pour les dames l'occasion de parler d'éventuels conflits ou malentendus inhérents à cette vie communautaire et ce, dans le respect de chacune.

La deuxième partie de la réunion porte sur différents thèmes « pratiques » visant à les encourager dans leur autonomie et à leur donner des outils qui les serviront dans leur future vie « indépendante »

Les thèmes abordés jusqu'ici ont été :

- *Qu'est ce qu'un CPAS ? Quels sont mes droits et mes devoirs ? Quelles sont les différentes aides auxquelles je peux faire appel ?*
- *Les différents types de contrat de travail, quelles démarches faire pour se mettre sur le marché de l'emploi, quels sont mes droits si cela ne se passe pas bien, si je tombe malade,...*
- *Le contrat de bail, à quoi je dois penser lors de mon emménagement dans mon appartement,...*
- *Qu'est ce qu'une mutuelle, pourquoi est-ce important de payer ses cotisations, quels droits cela m'ouvre ?*

Les femmes participent activement à ces réunions. Il s'agit également d'un moment d'échanges qui tend à renforcer la cohésion du groupe.

Les thèmes abordés sont amenés à évoluer puisqu'ils sont décidés ensemble au préalable selon leurs préoccupations ou les sujets qui les intéressent.

Accompagnement Enfants

Un référent de l'équipe enfants a été désigné pour accompagner les mamans et les enfants. Il s'y rend chaque mercredi matin avec le travailleur social. L'enfant est préparé au changement de lieu quand il est encore au Refuge avec le référent et la maman.

Les interventions commencées au Refuge continuent ; suivi scolaire, médical, SAJ, SPJ,...

Le référent peut aider la maman à inscrire son enfant dans le nouveau réseau existant : AMO, école des devoirs, maison de jeunes, initiative de loisirs, ONE, ...

Les rencontres avec la maman et l'enfant se font à la Petite Maison, éventuellement au siège social. Le référent travaille en collaboration avec l'équipe Adultes.

Une garde enfants est assurée uniquement si aucune solution n'a pu être trouvée par la maman et seulement dans les cas très spécifiques (audience, problème médical, etc.).

Activités culturelles et récréatives enfants Refuge/Petite Maison

12/07 : atelier créatif : confection de la pâte « slime » + peinture sur toile
26/07 : Blankenberge (9 dames et 12 enfants)
01/08 : Bois des Rêves (11 dames et 13 enfants)
09/08 : Labyrinthe de Durbuy
22/10 : cinéma « les émojis » (5 enfants)
31/10 : repas + fête d'Halloween

Suivi par l'équipe logistique

Un jeudi sur deux, une personne de l'équipe est présente pour aider les femmes à organiser la vie pratique. A cette réunion est également présent un autre membre de l'équipe adultes pour ouvrir les discussions sur la vie en communauté, les soutenir à trouver des solutions en cas de conflits, pour écouter et entendre chacune d'entre elles dans le groupe sur des souhaits liés à la vie communautaire.

L'équipe logistique peut également encourager ou conseiller les femmes à propos des tâches qu'elles organisent déjà elles-mêmes au quotidien ; c'est-à-dire :

- Gestion des aspects domestiques : nettoyage, produits, lessives, vaisselle, ordre, repas
- Gestion de la salle de jeux, de la surveillance et de la garde des enfants
- Accueil des nouvelles dames et enfants qui arrivent, offrir quelque chose : thé, repas...

Une fois par semaine, les aspects techniques de la maison sont contrôlés. Le grand nettoyage se fait une fois par semaine ainsi que le nettoyage de la chambre au moment du départ de la dame.

Volet animations

Les femmes et les enfants de la Petite Maison rejoignent régulièrement les activités culturelles et récréatives organisées au Refuge et à la Parenthèse.

Activités culturelles et récréatives femmes/enfants Petite Maison/Parenthèse

13/07 : Bruxelles-les-Bains
16/08 : aventure « Sortilège » et parcours d'accrobranche
22/08 : pique-nique, jeux de balle, volants, sable, ...
30/08 : plaine de jeux intérieure au Kids Factory (11 enfants)

2. Projet collectif et activités ponctuelles de la Parenthèse

2.1 Evolution du projet

Fin 2015, le cabinet de Madame la Ministre Céline Frémault fait part au CPVCF qu'il nous propose d'être partenaire à son projet pour la création d'une maison d'accueil à adresse sécurisée pour femmes victimes de violences conjugales. Madame la Ministre avait visité le refuge auparavant.

L'AG extraordinaire du 21 octobre 2015 a identifié les questions et les modalités à fixer avant l'adhésion du Centre au partenariat proposé.

En interne, des questions soulevées en AG autour du projet se sont développées tout au long de l'année, comme le maintien d'une cohérence de travail entre les différents sites (Refuge, ambulatoire, Petite Maison), les besoins en termes d'hébergement provisoire et de protection des femmes victimes de VC et de leurs enfants, le type de direction, le projet pédagogique....

Ces diverses questions sont abordées dans des sous-groupes de travail ; un groupe de travail composé de travailleurs, d'un membre de la direction, de membres de l'AG a réfléchi à l'aspect de l'organisation du travail au sein de chaque site et sur le projet pédagogique. Un groupe de travail constitué par la direction, les membres du CA abordera l'aspect institutionnel, juridique et financier du second refuge.

Ces réflexions ont été ramenées à l'AG tenue le 23/02/2016 l'éclairant ainsi dans sa décision.

Les possibilités d'acquisition d'un bâtiment pour l'affectation d'une nouvelle maison d'accueil avaient été exploitées par le cabinet avec le Fonds du Logement comme partenaire.

Fin 2016, le partenariat se précise par la visite d'un bâtiment mais une confirmation ne sera faite qu'avec des garanties suffisantes pour assurer la viabilité du projet.

Ces garanties concernent le nouvel agrément, un bâtiment aux normes, un loyer et des charges minimales. Ces points feront l'objet de **multiples rencontres et négociations avec les partenaires concernés** ; le Cabinet de Madame Frémault, la Cocof, le Fonds du Logement, la Fondation Roi Baudouin.

Les compétences en matière juridique de notre présidente Marie-Anne Bouillet et la secrétaire du conseil d'administration Anne Verlaeken, de formations juristes, ont été précieuses pour étudier les conventions les plus appropriées pour l'asbl qui nous lieraient au Fonds du Logement, et ce en concertation avec les autres membres du CA et la direction.

Pour des raisons financières, le bail emphytéotique a été envisagé. Cette décision oblige à beaucoup de prudence sachant que l'asbl s'engage pendant 27 ans. Aussi la garantie d'une clause de résolution a été demandée.

L'AG du 20 octobre 2016 a approuvé à l'unanimité l'option du bail emphytéotique avec les garanties évoquées par le CA ainsi que le projet pédagogique défini par l'équipe et la direction.

En attendant, les rénovations du bâtiment avancent très rapidement. Nous avons été concertés pour la reconfiguration de certains locaux en vue de les adapter au vu de nos objectifs.

Le **23 novembre**, la Ministre est venue pour visiter le bâtiment en chantier. Un **studio témoin** avait été aménagé et a pu recevoir **l'inspection**.

En fin 2016, les **permis d'urbanisme** nécessaires ont été obtenus.

Les 3 premiers mois de 2017, les dernières étapes du projet se succèdent rapidement.

Le 12 janvier, le bail emphytéotique est signé en présence de notre Présidente, Marie-Anne Bouillet, une administratrice, Odette Simon et un membre du comité de direction.

Le 20 janvier a eu lieu la réception provisoire de la Parenthèse.

Le 23 janvier, la visite du Siamu a permis l'état des lieux de la Parenthèse le 26 janvier.

Ensuite, l'aménagement et le mobilier, la commande des meubles, lits, matelas, etc.....s'organisent.

La téléphonie, la couverture d'assurance, etc.... sont planifiés en plusieurs temps.

Le 11 mai, une inspection pour l'agrément Cocof a eu lieu.

Une quinzaine d'entretiens s'étalent pendant quelques semaines pour désigner deux assistants sociaux et trois éducateurs octroyés par l'agrément.

Les fonctions et les activités sont identiques à ceux du Refuge. L'organisation du travail, l'horaire des travailleurs verra quelques adaptations liées à la configuration des lieux.

Les nouveaux travailleurs seront répartis équitablement sur les deux sites d'hébergement, et au sein du service ambulatoire pour maintenir le travail d'accueil et d'accompagnement le plus adéquat pour le public et pour les travailleurs eux-mêmes. Les « nouveaux » seront toujours en service avec un travailleur plus expérimenté.

Le 16 juin, fut célébrée l'inauguration de la Parenthèse au lieu même, à laquelle a participé l'équipe, les membres de l'assemblée générale, du CA, madame la Ministère Céline Frémault, les partenaires du projet et des familles déjà hébergées à la Parenthèse.

2.2. Fonctionnement de la Parenthèse

La Parenthèse fonctionne d'une manière quasi identique que le Refuge. (cf. partie B. du rapport d'activités : service d'hébergement en maison d'accueil).

Elle a une capacité de 24 lits distribuée en 12 studios distincts. L'adresse est aussi confidentielle, les femmes y sont orientées par le service ambulatoire après un ou plusieurs entretiens parfois elles y entrent après quelques semaines d'attente. Les femmes sont hébergées seules ou avec enfants sans limite d'âge.

Le nombre de travailleurs est identique à celui du Refuge.

Dès l'engagement de tous les nouveaux travailleurs, les premières familles ont été accueillies en mars 2017.

Deux familles hébergées au Refuge ont été orientées à la Parenthèse ; se connaissant déjà, ces femmes ont pu accueillir les nouvelles femmes qui ont été directement orientées à la Parenthèse.

Les studios, équipés de tout le mobilier et appareils nécessaires permettent une vie de famille tout à fait autonome.

Pour éviter l'isolement des familles entre elles au sein même de la Parenthèse, favoriser leur rencontre et la construction de liens, un repas commun est préparé pour les femmes et les enfants le mardi soir.

La réunion du jeudi soir est obligatoire.

Un goûter partagé avec les familles et l'équipe est organisé chaque lundi après-midi.

Nous n'avons pas encore établi un relevé statistique comme au Refuge mais les chiffres suivants nous révèlent que la Parenthèse comme le Refuge et la Petite Maison a été occupé 7j//7j

Le total d'occupation (par chambre) a été de 100%

D'avril à décembre 2017, nous avons hébergés 48 personnes (dont 6 femmes seules et 16 accompagnées de leurs enfants (26)) ce qui représente un total de 5912 nuitées.

2.3. Accompagnement adultes

Une équipe de 3 travailleurs sociaux assure l'accompagnement social et juridique des femmes du début jusqu'à la fin de l'hébergement et en post-hébergement. Chaque femme aura un assistant social qui lui sera désigné comme référent. Elle privilégiera avec lui les contacts mais les autres assistants restent disponibles pour elle. Une écoute et un soutien plus centré sur le vécu des violences est assuré par une permanence psychologique sur base volontaire. La femme peut être orientée vers un service extérieur pour un soutien psychologique. L'accompagnement social et juridique est également identique à celui de notre première maison d'accueil (cf. point 1.3. du § 1. Projet collectif et activités ponctuelles du Refuge et de la Petite Maison)

2.4. Volet santé

Chaque femme est rencontrée individuellement par une infirmière pour échanger sur son état général de santé ; elle est orientée vers un médecin, un planning si nécessaire. (cf. point 1.4. Volet santé du § 1. Projet collectif et activités ponctuelles du Refuge et de la Petite Maison)

2.5. Accompagnement Enfants

Chaque enfant a un éducateur référent pendant tout son séjour. Les mêmes méthodologies et pédagogie sont pratiquées qu'au Refuge. On y retrouve également les 5 piliers qui guident la pratique quotidienne de l'équipe enfants ; la sécurité, l'observation, l'information et la sensibilisation, la relation mère-enfant et enfin l'estime de soi. On y retrouve les mêmes moyens ; un espace de travail conçu et équipé pour les activités et la garderie des enfants, une bibliothèque, des jeux de psychomotricité, du matériel de peinture, de bricolage et également un accès internet encadré par les éducateurs.

L'équipe enfants travaille en collaboration des partenaires de proximité. La garderie et un soutien aux devoirs sont apportés sur demande de la maman.

Les activités hebdomadaires, récréatives et culturelles sont reprises ci-dessous. Il y a également un repas pour les enfants partagé avec l'équipe enfants chaque mardi soir.

Un suivi post-hébergement est proposé à la famille à la sortie de la Parenthèse. Les enfants sont invités avec leur maman à notre fête annuelle de Saint-Nicolas.

Activités récréatives et culturelles Enfants à la Parenthèse

29/06 : Salle de jeux

05/07 : sortie au parc avec les enfants du Refuge.

06/07 : atelier musical.

07/07 : plaine de jeux

08/07 : rollers au parc et pique-nique.

09/07 : atelier cuisine et anniversaire

10/07 : cinéma plein air

11/07 : plaine de jeux

12/07 : bricolage papier mâché.

15/07 : cinéma

16/07 : atelier cuisine.

18/07 : cinéma « Moi, moche et méchant »

19/07 : plaine de jeux

20/07 : salle de jeux.
23/07 : parc
25/07 : bricolage pâte à sel.
02/08 : plaine de jeux
03/08 : salle de jeux.
04/08 : musée de l'armée.
09/08 : mini golf
10/08 : préparation rentrée scolaire.
12/08 : salle de jeux.
13/08 : anniversaire + expo Flowers à la Grand Place.
18/08 : festival nomade.
23/08 : Huizingen
26/08 : salle de jeux, activité plasticine.
27/08 : pâtisserie pour le goûter.
31/08 : bricolage papier à gratter.
04/10 : plaine de jeux
11/11 : spectacle de marionnettes

Activités culturelles et récréatives femmes/enfants à la Parenthèse

17/07 : baby shower de M.
22/07 : guinguette à Uccle.
26/07 : Bois des Rêves.
27/07 : parc Maximilien
07/08 : anniversaireS
08/08 : parc Plankendael
09/09 : brocante
10/09 : festival cirque et contes
17/09 : brocante
20/09 : plaine de jeux extérieure, foot et goûter à Huizingen
24/09 : sortie
07/10 : exposition sur la Migration en Europe + exposition photos Nikos Aliagas.
08/10 : spectacle des nouveaux disparus. Halloween

Activités culturelles et récréatives enfants Parenthèse/Refuge

05/07 : parc
07/07 : sortie et pique-nique
16/08 : aventure Sortilège (5 enfants)

Activités culturelles et récréatives femmes/enfants Parenthèse/Refuge

27/06 : Braderie (3 mamans et 5 enfants)
13/07 : Bruxelles les Bains
30/08 : Rainbow Kid.
04/11 : Cinéma « Un conte peut en cacher un autre »
06/12 : Saint-Nicolas, Fancy-fair, avec le soutien de UPS (70 enfants et 40 dames)

2.6. Accompagnement logistique

Deux employées de l'équipe logistique (intendance) assurent tous les jours pour les femmes et leurs enfants, un cadre chaleureux et convivial et apportent une aide concrète au ménage, aux courses, dons de vêtements, de vaisselle, de mobilier... Elles assurent l'entretien de tous les locaux, la préparation des repas du mardi soir. Leur présence quotidienne participe pleinement à établir une vie communautaire. Cette équipe participe à l'organisation de certaines fêtes et autres événements comme cette année l'inauguration de la Parenthèse, la fête de Saint-Nicolas.

2.7. Volet animations de groupe

a) Les ateliers de reconstruction « Réunions maison »

- Les émotions : la colère et leurs manifestations
- Visionnage de film « Et maintenant on va où ? » et échange ouvert
- Différence entre colère/agressivité/violence
- Création de bannière pour la manifestation du 25/11 (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes)
- Le consentement : vidéo « tea consent » (trouvable sur youtube)
- Conflit vs. Violences Conjugales
- Visionnage du film « Les femmes du bus 678 » et débat
- Déconstruction des stéréotypes de genre
- Autour de l'identité, de l'origine
- Créer du lien par le medium de la peinture : fresque collective et affichage au sein de la parenthèse
- Auto-défense féministe : Garance asbl
- Yoga

D'autres ateliers sont également réalisés les jeudis soirs

- Repas convivial
- Yoga du rire

b) Les ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et à la citoyenneté

- Centre de tri pour les déchets à Bruxelles Propreté
- Classement document administratif et documents personnels
- Visite du centre de formation « le Piment » pour adultes.
- Soutien à la parentalité : cadres et limites
- Logement communaux de Molenbeek + SLRB
- Information concernant les procédures de divorce au Maroc
- Sensibilisation à l'alimentation variée et équilibrée

c) Les ateliers culturels « ELLE »

- Exposition « Je suis humain » à la Fonderie
- Pique-nique au Bois des rêves
- Sortie mère-enfant au parc animalier de Blankendael
- Peinture sur toile. Thème : le bonheur

- Confection de sacs recyclables
- Cuisine du monde
- Peinture décorative pour décoration du sapin de Noël + goûter
- Confection de tasse personnalisée + passage au four pour maintenir la peinture

3. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

Le « Post-hébergement »

En juillet 2016, dans le cadre de révision du décret Maison d'accueil, la mission de « Post-hébergement » a été reconnue par la ministre Madame Frémault ainsi que l'octroi de la rémunération d'un travailleur pour accomplir ce suivi (cfr. 3. Evaluation des conventions de collaboration)

Nous proposons à chaque femme qui quitte la maison d'accueil un suivi volontaire pour elle et/ses enfants, soit au siège social Boulevard de l'Abattoir 28, soit à domicile quand cela s'avère nécessaire.

Ce suivi est un prolongement des différentes démarches entamées durant l'hébergement (CPAS, mutuelle, justice, emménagement dans un nouveau logement, ...).

Lors du départ, nous veillons également à mettre en place un réseau, composé de différents services, autour de la personne et/ou de la famille, **54,29%** des femmes qui ont été hébergées ont reçu un suivi post-hébergement.

Les interventions les plus sollicitées ont été : la mise en ordre administrative (inscription à la Commune, auprès d'une mutuelle, à une école, CPAS...) et le suivi des paiements des pensions alimentaires et/ou des allocations familiales. Nous avons également poursuivi les accompagnements aux audiences et aux rendez-vous chez les avocats mais aussi ceux des accompagnements des femmes migrantes, primo-arrivantes dans leur procédure de maintien de titre de séjour en partenariat avec le Ciré ou des avocats.

En quittant le Refuge certaines femmes recommencent tout à zéro, celles sans revenus et les femmes migrantes ne parlant pas le français ont besoin d'un accompagnement plus long et plus soutenu. D'autres craignent encore pour leur sécurité. Un soutien psychologique et des activités en groupe sont également proposés.

4. Evaluation des conventions de collaboration

4.1. l'A.M.A.

Depuis de nombreuses années, le Centre est membre actif de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ; l'AMA qui regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA réunit ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiaires et auprès de toutes les instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis. L'association forme et informe ses membres et toutes autres personnes ou services au sujet de la problématique des sans abri et des activités des maisons d'accueil. Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui, à Bruxelles, se préoccupent des personnes en grandes difficultés (principalement les sans abri).

Différents groupes de travail sont organisés et les membres du Centre y participent régulièrement : les réunions des maisons d'accueil subsidiées par la COCOF, les réunions avec les associations bruxelloises ; les réunions à propos de la sous commission paritaire 319/2.

A la demande de la ministre de la Cocof, Madame Frémault, les maisons d'accueil et l'AMA, se sont penchées sur la révision du **décret Maisons d'Accueil**. La Ministre a souhaité reconnaître et subsidier le « **post-hébergement** », mission que presque toutes les maisons d'hébergement remplissent. La discussion a porté sur la définition et les limites de ce travail.

Le nouveau décret prévoit également que certaines missions spécifiques soient reconnues comme l'aide à la parentalité, les violences conjugales et le logement accompagné soient dotées du personnel adéquat. Nous espérons que ces aspects de nos missions seront mis en œuvre en 2018.

Nous avons également participé aux réunions relatives à la réorganisation du « secteur sans abri bruxellois » qui se traduit par la modification de « l'ordonnance Cocom ».

L'application de celle-ci aura certainement des répercussions sur notre travail mais nous ne pouvons pas les définir à ce jour. De nombreuses questions sont encore en suspend et nous restons attentifs à l'évolution de la politique de ce secteur.

4.2. Convention SISP

Grâce à la mobilisation de l'AMA, un quota minimum de 3% des attributions de logements de l'année précédente a été prévu dans l'article 13bis du règlement des SISP pour les personnes victimes de VC ayant été hébergées en maison d'accueil. (cf. point précédent 3.1. l'AMA.)

Cette année, nous avons signé 3 conventions qui ont permis à 5 familles d'entrer dans un logement adapté à leur situation familiale et à leurs revenus. Ces conventions permettent donc réellement une entrée dans un logement adéquat et en cela cette réglementation est effective et efficace.

Après la mise en place de cet article 36 depuis 2 années complètes, Madame Céline Fremault a souhaité évaluer le dispositif avec les différents acteurs actifs dans ce dossier, à savoir les SISP, les délégués sociaux et les maisons d'accueil.

Dans l'ensemble, les différents partenaires sont satisfaits des collaborations mises en place pour ces possibilités de dérogation.

Les points d'attention et de réflexion pour une éventuelle modification réglementaire sont la question de signer une convention annuelle avant même que les chiffres d'attribution de l'année précédente ne soient connus, la répartition des différentes conventions entre les maisons d'accueil et la difficulté d'attribution alors que les SISP et les maisons d'accueil n'ont que très rarement les mêmes temporalités. Nous avons d'ailleurs constaté que nous avons été contraints de prolonger des séjours car l'entrée en logement ne correspondait pas à la fin de l'hébergement.

4.3. Convention de collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale Baïta

Cette année, la collaboration avec l' AIS Baïta s'est renforcée grâce à l'apport de deux nouveaux logements qu'un deuxième propriétaire privé a souhaité mettre à notre disposition.

Le nombre total de logement s'élève donc à 4 logements et permettent donc deux femmes seules et à deux femmes avec deux enfants chacune d'occuper un logement adapté à la composition familiale et à un prix raisonnable.

Ces femmes continuent à profiter d'un accompagnement de notre part et peuvent participer aux activités que nous proposons dans nos locaux de notre siège social.

La collaboration avec l'AIS Baïta est régulière et très satisfaisante de part et d'autre, ce qui nous encourage à étendre et développer notre collaboration.

4.4. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St Gilles « Tempor'1 »

Le service social de la commune de St Gilles dirigé par l'échevine, madame Kathy Marcus, souhaitant donner accès aux femmes victimes de violences conjugales à une structure d'accueil sur son territoire, a ouvert une maison d'hébergement communautaire pouvant accueillir quatre femmes seules ou avec enfant(s). Les expériences passées de partenariat avec la commune de St Gilles ont conduit madame Marcus à développer une collaboration. Les femmes inscrites sur notre liste d'attente d'hébergement peuvent accéder à leur structure d'accueil. Les habitantes des communes d'Anderlecht et de Forest y ont également accès.

Des réunions entre le CPVCF et Tempor'1 ont lieu chaque année pour évaluer notre collaboration.

4.5. Transit-Toit

Ce projet propose des logements transitoires à des personnes qui vivent une situation d'exclusion à Bruxelles.

Depuis 1993, l'asbl Habitat et Rénovation et 7 autres associations de différents secteurs ont établi un partenariat qui leur permet d'accéder à une solution d'hébergement autre qu'en maison d'accueil.

La pertinence de ce projet est d'autant plus grande que l'on constate depuis quelques années que, d'une part, l'occupation des maisons d'accueil bruxelloises est arrivée à saturation et que, d'autre part, les loyers ont fortement augmenté. Cela ne facilite donc pas l'accès au logement à des personnes aux revenus faibles.

Les conditions d'accès au transit sont les suivantes :

- être majeur
- être en règle de séjour ou en voie de l'être
- disposer de revenus bas
- bénéficier de mesures d'accompagnement et de guidance par un des services sociaux partenaires
- être dans une démarche de désintoxication s'il y a dépendance à une substance.
- nécessité de s'y domicilier

Fonctionnement

Le projet comporte 3 logements qui peuvent accueillir une personne seule ou accompagnée d'un jeune enfant. Chaque logement contient le minimum nécessaire pour y vivre, à savoir, un frigo, une cuisinière, une batterie de cuisine, ...

L'occupation peut durer 4 mois max. mais le contrat d'occupation précaire se fait mois par mois.

L'asbl Habitat et Rénovation joue le rôle de propriétaire, elle gère l'entrée et la sortie des candidats tant du point de vue des charges que des problèmes techniques.

Habitat et Rénovation amène aussi aux occupants des logements des conseils et des informations spécifiques au logement (table de logement, les différentes aides possibles (ADIL,...), lutte contre la location d'appartements insalubres (Code du Logement Bruxellois,...).

Les autres partenaires, quant à eux, proposent les candidats et s'engagent à faire un suivi psychosocial. Ils soutiennent les personnes dans leurs démarches administratives, médicales, juridiques,...

Tous les partenaires se rencontrent une fois par mois dans les locaux d'Habitat et Rénovation en vue de faire le point sur les différentes occupations. Ces réunions sont également l'occasion de partager et de confronter parfois nos méthodes de travail, nos philosophies, nos connaissances respectives, ce qui ne peut que nous aider à évoluer et à réfléchir sur la pertinence de ce projet.

Pour le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales l'intérêt du partenariat est de permettre aux femmes hébergées au Refuge l'accès à ces logements de transit où elles peuvent avoir une expérience de vie en autonomie tout en bénéficiant d'un suivi.

Cette possibilité leur permet aussi de savoir où elles se situent dans leur processus de séparation avec leur conjoint violent.

Ce transit leur évite aussi, en cas de retour au domicile conjugal, les inconvénients d'une rupture d'un contrat de bail et les frais d'un emménagement et d'un déménagement.

Ce projet représente donc pour les femmes des avantages de différents types, financiers d'une part mais aussi d'autre part psychologiques.

Le logement de transit peut être le point de départ d'une vie autonome et indépendante qui permet enfin à la femme de pouvoir faire ses propres choix ou du moins de tout faire pour parvenir à ses objectifs. Il rentre aussi parfaitement dans le suivi (du post-hébergement) que nous proposons à toute femme qui a été hébergée dans notre Centre.

4.6. Collaboration avec l'asbl DANA (atelier massage-relaxation)

L'association Dana, fondée en 1990, propose des massages et des séances de relaxation.

En 2017 :

Dans les locaux de l'ambulatorio : 42 séances pour un total de 86 ateliers individuels d'1heure ce qui représente 42 femmes massées.

Dans les locaux du Refuge : 24 séances relaxation-massage avec des ateliers de 2h30 donnés par 2 masseurs.

En termes de personnes, 89 femmes et 91 enfants ont été massés.

Dans les locaux de la Parenthèse : 13 séances de relaxation-massage avec des ateliers de 2h30 dont 12 ont été animés par 12 personnes et 1 par un masseur.

Au total : 40 femmes et 47 enfants massés.

DANA se définit comme suit:

« Pour qui a été l'objet de violences, l'agression a pu atteindre plus que le corps physique: elle a pu abîmer l'image de soi, détruire la confiance dans la vie. Le massage et la relaxation empruntent le même chemin: le corps, mais ils inversent le message qui devient: attention, respect et reconnaissance de la personne dans tout son être physique et psychique.

Le moment de la relaxation-massage rend possible une relation de confiance où l'on peut tenter une «réparation », non seulement en procurant aux personnes en détresse une détente et un mieux-être au cours de la séance mais en leur montrant les gestes de détente qui leur permettront d'installer ce mieux-être dans leur vie »

Dans les locaux de l'ambulatorio :

Des séances individuelles d'une heure pour les femmes qui ont quitté le refuge et pour les personnes suivies au service consultation y ont lieu. Elles se poursuivent durant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années, visant à établir un espace de confiance dans lequel la personne peut se reconstruire. Pour beaucoup d'entre elles, le massage est tout à fait intégré dans leur vie et en devient un élément très important.

Comme au refuge, les animateurs de DANA essaient d'indiquer à la personne quelques exercices et gestes simples leur permettant de soulager elles-mêmes leur stress au quotidien.

Ces séances de massage sont menées conjointement au travail de soutien poursuivi par l'équipe en place.

Pour mener à bien ce projet de partenariat, des rencontres de travail et d'intervision ont lieu régulièrement.

Au Refuge et à la Parenthèse:

Les séances massage-relaxation ont lieu en soirée de 19h30 à 22h, une fois par semaine. La première heure est généralement réservée aux enfants quel que soit leur âge et ensuite ce sont les femmes qui y ont accès. Deux animateurs y sont généralement présents. Ils interviennent au plus fort de la crise : l'accueil, l'apaisement, la consolation sont au cœur de leur travail.

Ils proposent également quelques techniques simples de respiration que les femmes et les enfants peuvent facilement reproduire au quotidien. Les participantes posent beaucoup de questions, ce domaine étant pour elles généralement tout à fait inconnu.

4.7. Collaboration avec l'asbl Garance (atelier de défense verbale)

Garance travaille dans la prévention primaire des violences faites aux femmes et aux filles.

La prévention primaire englobe toutes les actions et les interventions qui ont lieu avant que la violence n'émerge. Son objectif est de ne pas laisser cette violence se manifester ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences négatives pour la victime.

8 ateliers ont été proposés à l'occasion des réunions du jeudi soir qui regroupent les femmes hébergées dont 3 pour les femmes hébergées de la Parenthèse et 5 ateliers pour les femmes hébergées au Refuge.

4.8. Maison Médicale du Maelbeek

Depuis sa création, le Centre a trouvé dans la Maison Médicale de Maelbeek un interlocuteur privilégié au point de vue santé pour les femmes et les enfants hébergés. Depuis 30 ans, cette collaboration est toujours aussi précieuse car leur disponibilité et leur écoute sont restées intactes.

4.9. Conseil consultatif pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise

Le CPVCF a été sollicité pour son expertise et son expérience de terrain par le conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'y être représenté en son sein par deux membres effectif et suppléant. Deux responsables du Centre ont été désignés dans la composition du conseil le 7 mars 2013.

Le Conseil a notamment pour mission de :

- formuler les avis et recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- donner une priorité aux avis qui concernent des mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en région de Bruxelles capitale ;
- suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes également à d'autres niveaux de pouvoir pour autant que cela ait un impact pour la région de Bruxelles Capitale.

Les rapports des différentes commissions sont présentés lors des réunions du conseil.

4.10. Plateforme de la région bruxelloise

La plateforme régionale a voulu axer son travail autour des formes de violence basée sur le genre pour rejoindre l'action du PAN 2015-2019.

Une rencontre a été organisée à l'issue de laquelle un groupe de travail s'est constitué. Le CPVCF s'est joint à ce groupe. Nous avons participé à plusieurs réunions comme expert pour donner notre avis pour le colloque annuel, pour la carte qui accompagne le ruban blanc distribué le 25 novembre, ainsi que pour les formations qui seront données en binômes avec la police aux professionnels en 2018.

4.11. Participation à la Plateforme CIVIO

La Civio (Concertation Ixelloise de lutte contre les violences) regroupe des services communaux, des membres de la police et des associations de terrain actives dans la lutte contre ces violences. Son action se base sur la mise en commun des connaissances et sur la diffusion de messages de prévention auprès des publics cibles.

Cette plateforme a été créée en 2008 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, grâce à un subside de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Civio est coordonnée par le service Égalité des chances et la Coordination sociale d'Ixelles.

Depuis la création de cette plateforme ixelloise, le Centre y participe activement. Nous participons aux réunions régulières. Nous n'avons pas reçu de sollicitation pour 2017.

4.12. La commune de Koekelberg

La commune de Koekelberg a créé une plateforme « violences conjugales » pour laquelle nous restons disponibles et que nous soutenons à la demande.

4.13. Le Ciré

Le Ciré est un partenaire fort sollicité par le Centre. Nous orientons vers lui les femmes qui ont besoin d'être épaulées pour des dossiers qu'elles doivent introduire auprès de l'Office des Etrangers. De son côté, le Ciré nous envoie des femmes qu'il a pris en charge et qui sont victimes de violences conjugales pour leur apporter une aide pour ces aspects.

Le CIRE est un partenaire privilégié pour les questions juridiques liées aux droits des étrangers suite à plusieurs projets communs et à notre participation dans la plateforme ESPER dont il fait partie.

4.14. Le Réseau Mariage Migration (RMM)

Le CPVCF est membre de l'AG du Réseau Mariage et Migration.

En 2014, le CPVCF est devenu très actif dans les projets de celui-ci contribuant à l'élaboration de l'outil statistique. Deux membres du centre ont suivi une formation donnée par le RMM autour des mariages sous contraintes.

Durant l'année 2015, après l'élaboration de l'outil statistiques, le RMM a développé une interface de récolte de données sur les mariages forcés afin d'avoir une vision plus globale des mariages forcés en Belgique francophone. L'utilisation de cette interface est mise à disposition à toutes les associations membres qui souhaitent contribuer à la récolte des données. Le CPVCF a été formé à l'utilisation de cet outil pour l'appliquer à partir de 2016. Le RMM ne fonctionnant qu'avec une collaboratrice plein temps, a voulu élargir les plages horaires de son numéro vert 0800/90.901 a organisé un tournus de déviation de la ligne entre les associations membres. Le CPVCF a pris en charge les appels déviés, le lundi après-midi et le mardi matin jusqu'en 2017.

4.15. La plateforme ESPER

La plateforme ESPER regroupe plusieurs associations dont le CPVCF, dans des actions pour soutenir la cause des femmes migrantes victimes de violences conjugales qui vivent une double discrimination, celle de la violence du partenaire et celle des conséquences de la loi du regroupement familial. Cette plateforme a été lancée en 2014 à la demande du collectif de femmes ESPER (Epouses Sang-Papier En Résistance) (cfr. § Éducation permanente). Le CPVCF est très investi dans cette plateforme, il y apporte son analyse de la problématique en question qu'il rencontre au quotidien avec les femmes migrantes, il contribue activement à plusieurs niveaux. Plusieurs projets, séminaires, carte blanche, brochures ont été réalisés depuis sa création.

Cette année, le CPVCF a concrétisé 4 journées entrées sur les problèmes spécifiques que vivent les femmes migrantes qui vivent des violences conjugales. Il est intervenu à la table des experts, invité à la fête annuelle de SOS migrants le 22/12/2017.

4.16. Article 27

Depuis des années, nous signons une convention de collaboration avec Article 27 afin d'offrir à notre public la possibilité d'avoir accès à la culture, principalement dans la région bruxelloise.

Le principe des tickets Article 27 est assez simple car la personne réserve ou se présente directement avec le ticket et 1,25€ et elle obtient un ticket d'entrée comme toute autre personne.

Notre public, tant en ambulatoire qu'en hébergement, peut recevoir individuellement des tickets. Nous organisons aussi des sorties collectives.

En 2017, nous avons distribué et utilisé 465 tickets.

4.17. Ateliers Yoga

Depuis le 16 octobre 2014, le CPVCF propose un cours de Kundalini Yoga en collaboration avec Danielle Dieudonné à destination des femmes suivies en ambulatoire et des femmes hébergées tant au Refuge qu'à la Petite Maison. Celui-ci se déroule tous les jeudis de 11h30 à 13h au 28 Boulevard de l'Abattoir.

La pratique régulière du Kundalini Yoga maintient le corps en forme, renforce le mental et augmente la faculté d'adaptation dans les moments de stress et de changement.

Le Kundalini Yoga est un yoga dynamique et joyeux qui allie une pratique corporelle, des techniques respiratoires, de la relaxation et de la méditation.

Le Kundalini Yoga peut aider à traverser plus sereinement des périodes de stress, à se recharger d'énergie, à se relier au corps, à maîtriser ses émotions et à se recentrer afin d'être plus à l'écoute de soi.

3 séances de 3 ateliers ont été réalisées au Refuge.

2 séances de 3 ateliers ont été réalisées à la Parenthèse.

4.18. Plateforme Mirabal

La plateforme Mirabal a repris le nom des 3 sœurs Mirabal, féministes, assassinées le 25 novembre 1960 en République Dominicaine par le dictateur Raphaël Troujillo.

Depuis 1 an, la plateforme belge des mouvements féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes, s'est constitué autour d'une charte rédigée dans l'intention de politiser cette question et d'amener une lecture féministe.

La plateforme souhaite organiser des actions et des événements ponctuels dans cette optique. Une page face book « Mirabal Belgium » est alimentée par les administrateurs de la plateforme qui postent continuellement des informations autour de la question du féminisme. La plateforme a fait appel à une manifestation nationale le 25 novembre 2017, journée de lutte contre les violences faites aux femmes à laquelle les femmes de l'atelier de l'éducation permanente ont activement participé. Cette manifestation a mobilisé 5000 personnes dans les rues de Bruxelles. (cf. § éducation permanente)

4.19. Mission en Pologne

Celle-ci s'est effectuée dans le cadre du projet de « Lutte contre la violence familiale et protection des victimes de la violence familiale » réalisé par le Département de la Politique sociale en coopération avec la Commission communautaire française dans le cadre du Programme de travail 2017-2019.

Le projet vise :

- à renforcer les compétences des personnes responsables de la mise en œuvre de la politique sociale, en particulier celles qui sont directement impliquées dans la question de la violence familiale et conjugale dans les administrations locales, en mettant l'accent sur la résolution des problèmes et la prévention de la violence familiale et conjugale ;
- à promouvoir, auprès des responsables de la mise en œuvre de la politique sociale, des mécanismes efficaces de prévention de la violence familiale et conjugale ;
- à mettre en place des initiatives sociales dans le domaine de la prévention de la violence familiale et conjugale.

En 2017, les échanges furent consacrés aux formes de soutien et de prise en charge des victimes de violences.

La délégation belge accueillie en Pologne du 9 octobre au 13 octobre 2017 était composée de : Myriam de VINCK, criminologue et co-directrice du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales à Bruxelles, Laurence JULEMONT, avocate et médiatrice agréée en matières familiale, civile et commerciale, juriste au Centre de Planning familial Josaphat à Bruxelles et Jaïda ELASTAL, assistante sociale au Centre de Planning familial Josaphat.

Une délégation de travailleuses de la Région de Warnie Mazurie sont venues visiter différents Centres en juin 2017 à Bruxelles. Ensuite, les 3 personnes mentionnées plus haut se sont rendues à leur tour en Pologne. De multiples rencontres et ateliers de travail sur des situations concrètes se sont déroulés pendant 3 jours. Différentes structures ont été visitées : hébergement, suivi, éducation dans plusieurs communes de la région. Nous avons pu comparer les systèmes d'aide, la philosophie de travail, les moyens développés dans les deux pays. Chacun a pu apprendre de l'autre et s'enrichir.

En faisant appel à notre service pour cette mission, nous nous sommes rendu compte de la reconnaissance que nous avons en tant qu'expert en matière de violences conjugales.

5. Formations, colloques suivis par le personnel

Quelques unes d'entre elles ;

- Le 24/02 : présentation des projets annuels et place des femmes par Alter Egale du Cabinet Simonis au Parlement Bruxellois (1 travailleur)
- Les 02/03 et le 27/04 : Présentation du futur outil informatique de recrutement des statistiques pour les hébergements des maisons d'accueil à AMA Ixelles (1 travailleur)
- De janvier à février : formation sur 6 jours « comprendre la comptabilité » organisé par le Ceseq à Actiris Bxl (1 travailleur)
- Le 21/03 : formation « équipe feu/1^{ère} intervention » à IFAPME à Liège (4 travailleurs)
- Le 24/03 : formation « équipe feu/1^{ère} intervention » à IFAPME à Liège (3 travailleurs)
- Tout au long de l'année : supervision clinique de l'équipe hébergement (31 travailleurs)
- Au cours de l'année : supervision de comité de gestion (3 travailleurs)
- Le 21/03 : représentation pièce de théâtre «silence rompue » en collaboration avec vie féminine au Parlement Européen
- Le 23/03 : formation « parcours d'un demandeur d'asile » organisé par Droits Quotidiens à Ixelles (1 travailleur)
- Le 20/04 : formation « relations familiales internationales » organisé par Droits Quotidiens à Ixelles (1 travailleur)
- Le 27/04 : présentation du nouvel outil du bien être au travail organisé par l'ABBET à Bruxelles (1 travailleur)
- Le 05/05 : colloque « les violences liées à l'honneur » organisé par le Ministère Public et l'Institut de l'égalité des genres (2 travailleurs)
- Le 12/05 : formation « intervention sur les descriptifs de fonctions » organisé par l'ABBET à Bruxelles (1 travailleur)
- Le 12/05 : colloque Psycho-traumas organisé à l'ULB (5 travailleurs)
- Les 3, 9 14 et 16/06 : base de secourisme en milieu professionnel, organisé par Form Apéf et la Croix Rouge (2 travailleurs)
- Le 13/06 : séminaire : « changement de comportement et sensibilisation à l'URE » organisé par le CBENM-BCSPO à Bruxelles
- Les 23 et 24/06 : « les habiletés sociales » organisé par psychoéducation.be à Namur (1 travailleur)
- Le 06/07 : colloque « Féminicides et violences » organisé par Vie Féminine à Namur (2 travailleurs)
- Le 21/09 : colloque « regroupement familial et violences conjugales : au-delà de la double peine » organisé par Picardie laïque à la maison Folie de Mons (3 travailleurs)
- Les 22/09 et 02/10 : « la famille face au défi de l'exil » au Centre Librex (1 travailleur)
- Les 28/09 et 29/09 : colloque SOS Enfants « Au service de l'enfant en danger, dialogue d'experts européens » au centre culturel Wolubilis (3 travailleurs)
- Le 24/10 : colloque « les enfants exposés au violences intrafamiliales ou victimes de maltraitance sexuelle - optimiser l'accompagnement de l'enfant » organisé par le Fonds Houtman ONE au W-Hall de Woluwé-St-Pierre à Ixelles (6 personnes)
- 27/10 : journée d'étude « le genre dans l'intervention en violence conjugale : une lecture obsolète ou actuelle ? idéologique ou scientifique ? » organisée par les équipes de Pôles de Ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales à la Cité Miroir à Liège (4 travailleurs)
- Le 06/11 : présentation des différents modèles de direction par l'ABBET à Bruxelles (1 travailleur)
- Les 6, 13 et 20/11 ainsi que les 4,14 et 18/12 : formation sur 3 jours « Processus de domination conjugale » donné par les Pôles de Ressources à Praxis Bruxelles (toute l'équipe)

- Au cours de l'année : information « Réseau en action Article27 » (1 travailleur)
- Le 30/11 : colloque « les violences faites aux enfants ; constat différence de genre et prévention » organisé par Equal.brussels à Via Bruxelles
- Les 7 et 8/12 : congrès « comme un sentiment d'insécurité... » proposé par l'association Parole d'enfants, à la maison de l'Unesco à Paris (5 travailleurs)
- Le 08/12 : formation « intervention sur les absences de longue durée » organisé par l'ABBET à Bruxelles (1 travailleur)
- Le 09/12 : séminaire « analyse féministe et pratique psy » organisé par Roxane Plinikar à Molenbeek (2 travailleurs)
- Les 9, 10, 11, 12 et 13/11 : visite de services et centres d'hébergement en Pologne (1 travailleur)
- Le 14/12 : présentation de l'évaluation des projets par Alter Egale du Cabinet Simonis
- Le 22/12 : Présentation de la pièce « Willy le ket » au foyer culturel de Jupill Wandre montée par la Cie zu Klub mise en scène en collaboration avec Praxis et le CVFE (5 travailleurs)

IV. EDUCATION PERMANENTE

1. Décret

Depuis ses débuts, le Centre est reconnu comme mouvement d'éducation permanente. En 2008, il s'est vu confirmer sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education Permanente.

Nous sommes reconnus dans l'axe I du décret nommé « Participation, éducation et formation citoyenne » en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité. Nos deux thématiques sont « les violences conjugales » et « l'exclusion socioculturelle ».

En avril 2014, un nouveau contrat programme quinquennal avec augmentation de catégorie a été octroyé au CPVCF.

Le service d'Education Permanente constate que : « le Centre a développé de nouvelles méthodes de travail favorisant l'émergence de travail collectif d'interpellation sur la place public. »

Il souligne également que : « la cohérence du projet de l'association où les activités d'Education Permanente sont à considérer en lien avec le public hébergé et les actions de sensibilisation.

L'implication du public fait intrinsèquement partie de la demande de l'association comme outil de reconstruction vers une autonomie sociale active et solidaire ».

Ce sont les projets « soleils » en 2012 et « ESPER » en 2013 qui ont mis en avant les nouvelles méthodes développées par le Centre.

Cette approbation encourage la responsable chargée de projet à approfondir et à rendre plus solides les méthodes choisies ; d'autant plus qu'une équipe Education Permanente a pu être mise en place suite à l'engagement d'une mi-temps animatrice subventionnée grâce à l'augmentation de catégorie.

2. L'accompagnement dans une démarche d'émancipation

Le contexte

L'éducation permanente s'inscrit dans une dimension collective, elle appelle à l'action citoyenne collective privilégiant la participation du public.

La démarche de l'éducation permanente part des problèmes individuels communs, pour les transformer en demande collective avec une retombée d'égalité et d'émancipation sociale à long terme.

D'emblée, une question se pose à nous, comment mobiliser les femmes pour qui les besoins individuels primaires tels que le logement, la sécurité manquent ? Quand la fragilité psychique, les séquelles traumatiques liées aux violences vécues ébranlent la gestion même du quotidien ?

Cette démarche est elle constructive pour la femme ou contre indiquée pour elle, sa situation familiale, sociale, sa sécurité, y-a-il des moments plus propices pour l'aborder ?

Comment influencer l'extérieur (le politique, les médias) quand on a perdu le pouvoir sur sa propre vie ? Quand l'intérieur (le soi) n'est plus contenu d'une manière suffisamment solide pour marcher avec les autres la tête haute.

Comment amener la femme à penser le futur en terme de projet citoyen et collectif, quand pour elle, et c'est légitime, aujourd'hui et demain sont pensés en tant que solution de survie individuelle ?

Dans ce contexte, il est difficile de passer au stade plus collectif de présentation d'un message ou d'une revendication sur la place publique avec débat et interpellations en faisant fi de ces paramètres

Les balises

La participation et l'engagement dans l'action collective est, et doit être libre et volontaire. Nous proposons cet encadrement avec précaution car la femme s'adresse au centre avec, d'abord, une demande individuelle. Nous devons mesurer avec elle l'impact que cela peut avoir, nous devons prévoir des balises dans cet accompagnement vers le collectif.

Dans notre approche, réunir les femmes victimes de violences conjugales ne peut se développer que s'il y a eu un accueil personnalisé en amont.

Les femmes qui intègrent les ateliers d'actions citoyennes et collectives ont soit été, ou sont encore hébergées au refuge ou à la petite maison, soit suivies par le service ambulatoire.

L'équipe pluridisciplinaire peut leur apporter : en individuel un appui social, un appui juridique, un appui psychologique avec une visée d'autonomie personnelle.

Nous concevons que passer de l'action individuelle à l'action collective, sont des temps qui s'entremêlent.

Avec ses balises, en s'assurant qu'il y a ou qu'il peut y avoir une prise en charge de la personne en parallèle, l'équipe d'éducation permanente va pouvoir encadrer les ateliers qu'elles proposent dans une démarche collective.

Le groupe, le lien et les compétences

Nous abordons chaque atelier comme un espace où se mettent en commun des ressources des expériences – on y partage les difficultés vécues, des réflexions, des pistes de solutions dans une ambiance de confiance. Cette ambiance se solidifie aussi par des moments de repas conviviaux, de fêtes et de rires.

Les groupes se fondent sur des présupposés fondamentaux ;

° Même si elle l'ignore, toute personne possède en elle des ressources et des savoirs utiles aux autres, quelque soit ses conditions sociale, économique et culturelle.

° Les compétences lui viennent des épreuves qu'elle a traversées.

° L'individu est un être relationnel, il a cette compétence relationnelle.

Avec ses présupposés, le groupe dans un espace temps défini agit directement sur deux éléments : une représentation positive de soi et le soutien social.

La restauration de l'estime de soi et la reconstruction du lien social peut trouver appui dans l'adhésion et la participation au groupe et aux thématiques abordées.

Le groupe, comme outil de travail, est un levier efficace à différents niveaux.

Le rythme de chacune est respecté. La prise de parole est proposée à chacune et reste libre. Chacune est entendue dans son expression personnelle.

En groupe, nous portons une attention particulière à la prise de participation (même passive pour certaines) comme outil de reconstruction de la personne et comme étape vers une autonomie sociale et solidaire.

L'équipe

En insufflant dans notre approche de travail et dans nos attitudes, de la bienveillance, l'acceptation sans jugement, de la reconnaissance et la confiance mais surtout un rapport d'égalité en terme « d'adulte qui s'adresse à un adulte », nous espérons intégrer ces mêmes rapports entre les femmes elles-mêmes. Les règles sont claires mais elles sont vivantes, elles servent à inclure et non à exclure.

Le médium

Nous mesurons plus d'efficacité lorsque l'atelier fait recours à un ou plusieurs médiums, la terre, les couleurs, le dessin, le feu, le corps.....

Les ateliers sont simples, accessibles à toutes les femmes quelques soient leur culture, leurs langue.

Dans les ateliers de reconstruction, il y a un médium qui dira quelque chose pour la femme quand elle choisira de ne pas parler, ou l'aidera quand ce qui est à dire est complexe.

Le médium est le passeur vis-à-vis des autres. Il a un langage universel car il est le même que les autres emploient, mais il est à la fois unique car il sera investit par une histoire que seule la femme détient. Grâce au médium, la femme se sent unique et capable. Ce médium est le passeur entre elles. Il arrive très souvent qu'il dévoile quelque chose à la femme elle-même.

Le cheminement

La femme va entrer dans le processus d'émancipation par une prise en charge psycho-sociale individuelle avec l'équipe pluridisciplinaire, mais aussi dans une dimension de groupe à travers les ateliers qui lui sont proposés par l'équipe d'éducation permanente.

Cette démarche d'épanouissement et d'émancipation entamée dans les ateliers , en groupe est aussi une étape qui aide la femme à s'envisager dans une action collective, mais aussi a développer les liens solidaires nécessaires à la mobilisation.

L'organisation

L'éducation permanente s'adressent aux femmes bénéficiaires du centre, qui sont hébergées, aux anciennes hébergées et celles suivies en ambulatoire. Elles peuvent également être orientées par des services partenaires, c'est souvent le cas du CIRE qui propose aux femmes migrantes de rejoindre le groupe ESPER qui se réunit au centre depuis 2012.

Les ateliers des réunions maisons et les activités culturelles sont donc envisagés comme une étape préliminaire de renforcement, aux ateliers des actions collectives citoyennes qui servent à proposer et travailler les projets et les actions citoyennes collectives proprement dites.

L'Education Permanente au centre se configure de la façon suivante :

1° Les ateliers d'émancipation personnelle et d'intégration sociale en groupe

Les ateliers de reconstruction et d'émancipation personnelle appelés depuis la création du centre « les réunions maison »

Tous les jeudis soir au Refuge pour les femmes hébergées du Refuge

Les ateliers d'intégration socioprofessionnelle et de citoyenneté
Tous les vendredis pour les femmes hébergées au Refuge.

Les ateliers culturels, créatifs et récréatifs.

Les mercredis après-midis et un samedi par mois pour les femmes du Refuge et celles de la petite Maison.

2° Les ateliers de préparation de projets d'actions citoyennes collectives ACC

Ces ateliers ont lieu tous les vendredis et réunissent les femmes du Refuge, de la Petite Maison, de la Parenthèse qui le désirent avec celles suivies en service ambulatoire.

3° Les actions citoyennes collectives

Actions ponctuelles destinées aux femmes du Refuge, de la Petite Maison, de la Parenthèse, les anciennes hébergées et celles suivies par l'ambulatoire ou orientées par les services partenaires.

3. Ateliers et actions citoyennes collectives

3.1 Les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe

a) Les ateliers de reconstruction « Les réunions maisons »

Dans les actions collectives que nous avons menées, la prise de parole face à un public et l'affirmation nécessaire à la participation d'une action collective citoyenne, n'ont été possibles que sous certains paramètres qui seront fort développés au cours des réunions maisons :

- la volonté et la détermination personnelle de chaque femme.
- une reconstruction personnelle « suffisante », avec une capacité relative de projection dans le futur.
- Une compréhension des enjeux de l'action menée.
- La dynamique positive d'un groupe et le sentiment d'appartenance à celui-ci.
- L'encadrement de professionnels et la confiance partagée.

Les sujets des réunions sont choisis par les travailleurs ou les femmes elles-mêmes.

Le choix dépendra des problématiques liées aux violences conjugales vécues par le groupe, il peut être également lié aux aspects de la vie communautaire.

Le contenu de certaines réunions est préparé avec les femmes ou quelques-unes, qui le souhaitent.

Un débriefing des ateliers est réalisé avec les femmes après chaque séance.

Elles vont, à travers les ateliers et grâce aux moyens et techniques que nous mettons à leur disposition, déterminer les causes, les mécanismes de domination dans le couple et leurs impacts, l'entourage et la société, la reproduction des rôles, l'impact des stéréotypes de genre dans l'éducation, les freins à cette émancipation. Elles développent ensuite une réflexion sur les positions, la place, leur responsabilité, les pistes de solutions possibles qu'elles peuvent envisager pour un changement.

A travers des débats, des jeux de rôles, des exercices interactifs, nous tentons de susciter la réflexion, l'échange, la solidarité. Nous les encourageons à prendre la parole, à oser dire leur besoin, leur limite dans des rapports basés sur l'égalité et le respect.

Nous utilisons des techniques appropriées à chaque sujet.

Nous trouvons toujours un nom pour nommer chaque atelier.

Nous faisons beaucoup appel à la métaphore et la symbolisation car nous constatons qu'elles facilitent la participation de toutes, même de celles qui ne parlent pas français.

Nous utilisons des techniques artistiques, accessibles et simples, des jeux de rôle.

Un atelier se fait en plusieurs phases : il commence par une mise en commun du groupe, ensuite une ou deux périodes sont consacrées à un travail individuel. L'atelier se termine toujours par une phase de participation commune.

Quelques exemples d'ateliers des réunions maison :

L'atelier « La violence c'est comme..... » :

Les femmes vont dessiner seules ou à plusieurs comment elles se représentent la violence conjugale ensuite comment celle-ci s'installe.

Une femme a illustré le cycle par une rose qui traverse les quatre saisons et qui perd au fur et à mesure sa couleur verte de départ qui représentait la vitalité.

Une autre a dessiné le déchaînement permanent d'une mer qu'elle tente de calmer en y plongeant elle-même au besoin. Finalement, elle se retrouve échouée sur la plage face aux vagues toujours déchaînées.

Après les feed-back de chacune, des approches théoriques de la VC comme le cycle de la violence et le processus de domination conjugal sont abordés avec les femmes.

L'atelier « Terre-en-vie, terre nouvelle » :

Il s'agit d'un atelier de terre glaise qui se fait en plusieurs temps.

Les femmes sculptent des moments de leur histoire passée et/ou actuelle, liés à la violence.

Ensuite, elles choisissent ou pas de remettre les sculptures faites dans le tas de terre commun.

A la fin, elles vont, ensemble, modeler une sculpture collective représentant le futur, l'espoir, le changement. Chaque période se termine par un échange libre.

L'atelier « Au feu, les maux » :

Il s'agit d'un exercice de mise en mots par tout le groupe des maux qui résultent de la violence subie et de recherche de solutions pour s'en débarrasser. Un feu allumé par les femmes dans un braséro symbolise leur élimination.

L'atelier « Image-in » :

Des masques de plâtre faits par les femmes de l'empreinte de leur image vont les aider à parler de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Cette animation débouche sur l'image de la femme dans la société, des normes et des clichés qui l'assignent et la maintiennent dans une position déterminée.

L'atelier « La pyramide de mes besoins » :

Les femmes établissent une liste de leurs besoins. Elles réalisent que ces besoins sont liés à la position des rôles dans lesquels elles ont été enfermées et auxquels elles sont restreintes. Dans l'échelle des besoins qu'elles établissent, nous constatons que la paix (en tant que sécurité), le logement, les enfants occupent toute la place.

L'atelier « L'oiseau rare » :

C'est un atelier sur l'estime de soi où les femmes vont se valoriser entre elles, ne ramenant que les aspects positifs des unes des autres. L'oiseau rare représente la personnalité unique et originale de chaque femme. « La valeur et la reconnaissance de soi et celles que les autres portent sur nous, nous aide à prendre notre envol... »

L'atelier « Demain en main » :

Cet atelier se réalise souvent après une gestion de conflit. Il vise à renforcer, consolider le groupe, à intégrer les membres.

Il peut être un moment convivial où on prépare et on mange ensemble, chaque femme prépare un plat de son pays.

On peut aussi réaliser une fresque collective que nous appelons « Peinture de Paix » toutes les mains des femmes y sont représentées, disposées, peintes comme elles le souhaitent, et apportant chacune quelque chose pour que le groupe puisse être plus solide.

D'autres ateliers sont réalisés également les jeudis soirs :

L'atelier d'auto-défense verbale :

Cet atelier est donné en 8 séances par l'asbl Garance.

L'atelier « Ciné-débat » :

Il porte sur une thématique qui soulève des questions de femmes.

Nous avons réalisé au moins deux fois chaque atelier cette année.

Nous attendons que le groupe se renouvelle tout à fait avant de recommencer le même. Mais celles qui partent assez tôt n'ont pas l'occasion d'expérimenter tous les ateliers proposés.

b) Les ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté

L'atelier citoyenneté :

Ces ateliers ont lieu tous les vendredis et concernent les femmes hébergées au refuge. Dans l'atelier citoyenneté, nous présentons le fonctionnement des institutions belges telles que la sécurité sociale, les syndicats, la politique belge, le vote, etc. ... Les femmes sont invitées à amener, à échanger sur leurs expériences, leur contact avec l'un ou l'autre organisme. La solidarité à travers les systèmes de sécurité sociale est expliquée et analysée.

L'atelier recherche logement :

L'hébergement dans notre institution est temporaire et limité à 6 mois.

Après un temps d'installation au refuge pour permettre aux femmes et à leurs enfants de «soufler» et de se reposer, de rétablir leurs situations sociales, juridiques, se pose très vite la question de l'emploi, de formation et du logement après le refuge.

La quête d'un logement à Bruxelles est un véritable défi. Nous avons développé la problématique liée à la difficulté de trouver un logement dans le chapitre précédent.

Dans le privé, les logements corrects sont quasi inaccessibles pour les personnes disposant de revenus de remplacement (chômage, revenu d'intégration social...) 500€ à 600€ pour un petit appartement qui ne respecte pas toujours les normes de sécurité, murels sur les murs, électricité défaillante etc....

Pour accompagner les femmes, nous avons mis en place des ateliers de logement pour évaluer les questions suivantes ;

- Quel était avant notre logement ?
- Comment avons-nous fait pour l'obtenir ?
- Où se trouvait-il ?
- Les conditions actuelles sont-elles les mêmes ?
- Quels sont nos freins ? (CPAS, pas de fiches salaire, mauvaise maîtrise de la langue française, couleur de peau, etc.)
- Que veut le propriétaire ?
- Comment allons-nous lui donner l'information dont il a besoin ?
- Quelles démarches réalisons-nous pour notre recherche ?

De nombreuses autres questions sont soulevées pour mettre en place une stratégie et certaines attitudes à adopter pour obtenir plus facilement un logement adapté. Les femmes vont travailler sur une véritable relation avec le propriétaire et rompre ainsi avec les stéréotypes (les personnes dépendant du CPAS ne paient pas le loyer, ne sont pas respectueuses des lieux etc....) et augmenter leur capacité à comprendre les enjeux de la transaction, le rassurer sur ses attentes et ses craintes, développer la capacité d'argumenter etc....

Tout cela contribuera à améliorer leur communication réciproque et facilitera l'obtention d'un logement. Nous soutenons ainsi les femmes découragées par les multiples refus des propriétaires. Mais tôt ou tard, toutes les personnes trouvent finalement un endroit où loger. Ceci, bien entendu a des conséquences parfois sur la durée du temps d'hébergement au Refuge.

Pour la recherche de logement, les femmes vont prendre d'autres mesures concrètes :

- Inscription sur la liste d'une société immobilière de service public ou société de logement social ou SISP (bien que le temps d'attente est très long. Nous observons les difficultés de nombreuses femmes à comprendre et à remplir correctement ce document)
- Les conventions SISP signées cette année ont permis à quelques unes d'y accéder plus rapidement.
- Inscription à la régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles mais les femmes considèrent que cela n'était pas intéressant car les conditions d'octroi sont très strictes et le loyer doit correspondre au tiers des revenus, ce qu'elles ont difficilement.
- Inscription dans les agences immobilières sociales ou AIS ; lors de l'ouverture d'une liste d'inscription à l'AIS : Habitat et Rénovation, les femmes ont fait la file le jour fixé avec tous

leurs documents en leur possession. Assez rapidement, certaines ont reçu une proposition concrète. L'éducatrice incite toutes les femmes à s'inscrire dans toutes les AIS.

- Participation aux tables de logement ;
- La table de logement d'Etterbeek imprime des listes chaque semaine des logements disponibles ; (beaucoup proviennent d'agences immobilières) avec mise à disposition de téléphones et annonces à analyser.
- La table de logement d'Ixelles travaille de manière collective avec lecture des annonces et analyse des images des appartements proposés avec la grille de lecture concernant un logement adéquat dans les normes et pouvant donner accès à certaines aides.
- Utilisation des réseaux personnels : à cause de leur vécu et leur problématique personnelle, les femmes ont vécu longtemps isolées et, reconstruire un réseau prend du temps.
- Renvoi vers d'autres structures d'hébergement. Cet aspect est pris en charge par l'équipe « Adultes ».

Conclusions :

Le plus grand risque qu'entraîne cette recherche ardue de logement est que la femme, ne voyant pas de solution et arrivant en fin d'hébergement, veuille retourner avec leur partenaire avec comme justification de donner une chambre aux enfants.

Cette année, l'éducatrice a consacré 1/3 de son temps (et même plus) pour accompagner les femmes dans cette recherche.

La revendication des femmes pour l'accès à un logement décent est récurrent, elles renvoient souvent l'idée de rendre légal la collocation en favorisant l'individualisation des droits. Si deux personnes vivent en collocation dans un même domicile, elles sont considérées comme faisant partie du même ménage (alors qu'aucun lien personnel ne les lie..) et leur taux de revenus diminue.

L'Atelier recherche emploi/formation :

L'atelier se présente sous la forme suivante :

- présentation et évaluation du parcours scolaire et professionnel de chacune, partage avec le groupe
- piste de recherche pour chacune, cohérence par rapport à la réalité de leur situation
- suivi en individuel, rédaction du curriculum vitae
- rencontre avec un agent d'insertion de la Mission Locale
- description détaillée du fonctionnement de la Mission Locale
- informations sur les différentes possibilités de travail
- présentation de notre public et de leurs attentes

Cette année quatre femmes arrivant chez nous ont perdu leur emploi suite à la violence du partenaire.

Une des femmes s'est retrouvée en invalidité complète. Les conséquences psychologiques liées au traumatisme vécu, l'empêche d'exercer sa profession.

Une autre femme n'a plus été capable de continuer à travailler car son compagnon était employé par la même société de titres-services.

Une autre n'a plus su se rendre à son travail car son partenaire surveillait les lieux.

Une autre femme était inscrite comme indépendante complémentaire ; tous les documents se référant à son statut étaient en possession de son mari qui refusait de lui donner accès.

L'Espace Numérique

La recherche de logement, celle de formations dont le e-learning et celle de l'emploi passent indubitablement - à l'ère du numérique - par l'apprentissage, la connaissance et l'utilisation des outils informatique et internet. Les chômeurs doivent savoir rédiger, classer et gérer des dossiers (avec toutes leurs preuves de recherche d'emploi, de mails envoyés et réponses reçues etc....)

L'usage des téléphones portables -dernier modèle- équipés avec des fonctions identiques à celles de mini ordinateurs, nous donnent l'illusion que tout le monde connaît et utilise « les technologies de l'information et de la communication »(TIC). Hors cela s'avère inexact concernant les femmes qui se retrouvent chez nous. Notre salle bibliothèque et informatique contient quelques ordinateurs mis à la disposition des femmes.

En général, c'est lorsque les enfants dorment qu'elles peuvent se permettre de s'installer devant un ordinateur, trouver un peu de temps pour elles-mêmes et aussi s'échanger, les unes aux autres, leurs acquis et leurs « savoir-faire » de manière informelle.

L'éducatrice a aidé les femmes dans la création de boîtes aux lettres électroniques pour pouvoir inscrire l'adresse sur le CV.

Nous nous sommes rendues plusieurs fois à l'Espace public numérique : rue Malibran à Ixelles, pour découvrir le lieu et son équipe. Suite à cela les femmes ont pris rendez-vous pour passer des tests et être accompagnées par l'équipe, en place là-bas.

Activité collective de rangement des documents administratifs

Les femmes apportent dans l'atelier leurs documents administratifs qu'elles vont classer collectivement. Et nous réfléchissons ensemble sur ce qu'il est important de garder, sur la façon de classer moyennant des intercalaires, sur le délai de conserver les factures.

Les femmes qui ne savent pas lire ou bien parler le français interpellent les autres.

Le classement des documents administratifs et la connaissance de leur utilité sont primordiaux pour le suivi de leur situation administrative. Cela les aide souvent à y voir clair en comprenant leur situation. Elles peuvent ainsi dédramatiser la confrontation aux institutions administratives. Ce tri les met plus à l'aise devant cette démarche qui leur semble la plus part du temps insurmontable.

c) les ateliers culturels « ELLE »

Les ateliers ont une visée d'Expression, de Loisirs créatif et récréatifs, de Liens, d'Evolution. Ils participent aussi à la reconstruction de la femme par la découverte de lieux et événements culturels, par la prise en charge de son bien-être, de son corps.....des moments de détente , de sport.....

Atelier et excursion du mercredi

Au sein du refuge :

- Moments festifs pour célébrer des événements, comme Noël, l'Aïd, les anniversaires, ...
- Atelier cuisine, échanges de savoir : partage de recettes
- Atelier création de costumes pour carnaval et la fête des femmes
- Fête du carnaval au théâtre Marni

- Mandala
- Atelier peinture
- Terre glaise
- Visite du musée des Beaux-arts
- Mini golf
- Promenade
- Peinture sur toile. Thème : le bonheur
- Labyrinthe de Durbuy maman-enfants. Thème : Aladin
- Maquillons-nous. Cosmétiques naturels
- Atelier peinture sur tasse

Journées sportives

De nombreuses femmes lorsqu'elles arrivent chez nous émettent le désir de faire du sport. Elles ont souvent été « immobilisées » dans un domicile pendant un grand laps de temps confinées aux seules tâches ménagères. En arrivant chez nous, elles désirent « bouger », faire du sport. Nous nous rendons à la piscine, où même si les femmes ne savent pas nager, le bien-être de l'eau les apaise. Grâce à la pratique du sport, la femme peut reprendre conscience de son corps et reconstituer l'unité de son être complet (perdu lors du traumatisme).

En participant à des activités physiques, les femmes retrouvent leur droit de faire aussi du sport, comme les autres dans la société. La pratique du sport renforce la vie sociale.

Elles se sont inscrites à des salles de sport. Les femmes préfèrent aller dans une salle où seules les femmes sont acceptées ou pendant les heures qui leur sont réservées dans les salles.

4 journées sportives ont eu lieu.

3.2. Les projets d'actions citoyennes collectives

a. Préparation des projets en atelier ACC.

Rappel :

Une fois par semaine, ou un autre jour, selon la programmation des événements existants par ailleurs, se réunit un groupe de femmes qui se subdivisent en deux sous-groupes selon les spécificités qu'il va développer;

Le groupe ESPER et le groupe d'Actions Citoyennes Collectives plus générales (ACC).

Ces femmes sont les anciennes hébergées, les femmes suivies en ambulatoire, des femmes orientées par d'autres services comme le CIRE ou la Porte ouverte....

Les femmes actuellement hébergées sont invitées ponctuellement à certains événements.

Les ateliers ACC ont pour objet de réunir les femmes autour de projets d'actions citoyennes collectives et des actions ponctuelles, qu'elles choisissent. Le premier groupe avait mis en place **le projet soleil** il y a quelques années.

Le groupe aujourd'hui qui ne réunit plus tout à fait les mêmes femmes qu'au départ. Il est composé actuellement d'une trentaine de femmes dont une douzaine est régulièrement présente.

Depuis, le nouveau groupe a vu ses liens se souder d'avantage.

Les femmes y viennent chacune, dans des moments différents de leur vécu de violence.

Les femmes accueillent des nouvelles venues rejoindre le groupe. Chacune intègre le groupe à son rythme. Les femmes font preuve d'une acceptation inconditionnelle des autres femmes quelques soient leurs histoires, leurs cultures, leurs âges. L'écoute et le non jugement permettent

une liberté de parole sans tabou autour de la violence.

A chaque séance, les femmes racontent des faits vécus par elle-même, ces faits relèvent de l'injustice. Les revendications portées par des actions citoyennes collectives vont se formuler à partir des injustices communes émergées dans le groupe.

Elles sont toutes d'accord pour constater la méconnaissance de la VC dans le public et dans le monde de la justice. Ce dernier, selon leurs expériences avec celui-ci, n'est pas adapté et ne répond pas aux réalités des femmes victimes de VC et à leurs enfants.

Les femmes ont choisi le projet de sensibiliser ces catégories de personnes aux spécificités et à la gravité de la VC.

En 2015, nous constatons qu'il y a une série de réalisations produites par les femmes au cours des divers ateliers, tenus notamment au refuge, visant la reconstruction personnelle et socioprofessionnelle des femmes pendant leur hébergement ; comme des dessins, des sculptures, des écrits, des masques...

Les productions réunies racontent naturellement la trajectoire des femmes. L'idée de les utiliser dans une exposition pour sensibiliser le public émerge.

Avec le soutien actif des femmes aux ateliers, l'exposition « **Demain en main** » s'est tenue dans les locaux du centre l'an passé du 23 et 27 novembre. Elle a été perturbée par l'état d'alerte 4 établie dans tout le pays suite aux attentats de Paris le 13 novembre 2015.

En 2016, le débriefing de l'exposition est effectué, les femmes décident de la réitérer.

Comme précédemment, elles vont continuer à récolter des réalisations pour affiner cette exposition dont l'objet est de sensibiliser aux impacts de la violence par un cheminement de reconstruction.

Actuellement ;

Trois thèmes seront retenus et travaillés dans les ateliers pour aboutir à des actions qui s'étaleront au cours des années suivantes ;

La sensibilisation du public et du monde judiciaire à la spécificité et à la gravité de la VC.

Par des témoignages à la tv, à la radio... Par d'autres moyens comme l'expo « Demain en mains » En novembre 2015.

Une étude centrée sur « Pourquoi les femmes restent ou retournent avec leur partenaire violent ? »

Cette question qui poursuit les femmes victimes de VC les a interpellées. Elles veulent retourner cette question et la poser elle-même pour connaître les représentations de ceux qui leur posent cette question. Cette étude sera abordée par un sondage auprès de l'opinion publique et traitée dans la représentation théâtrale entamée dans les ateliers.

La pénibilité de la plainte

La difficulté de déposer plainte et l'intervention de la police seront ramenées aux politiques à travers des plaidoyers, par des témoignages et reprises dans la représentation théâtrale en cours.

Ces trois points seront développés dans les ateliers. Les discussions autour de ces sujets ont été notées ou enregistrées. Les expériences individuelles sont reformulées en revendication commune.

Pour développer les aptitudes des femmes à porter les projets et les actions citoyennes collectives, des ateliers techniques suivants ont eu lieu en alternance ;

Des ateliers d'écriture.

Des ateliers de relaxation.

Des ateliers d'improvisation et de mimes.

Des ateliers de création de marionnettes conçues « pour parler » avec les voix des femmes qui ne veulent pas s'exprimer à visage découvert.

Des intervenants extérieurs ont été invités dans les ateliers pour accompagner les femmes dans ce développement.

b. Projet « Sensibilisation police »

Des réflexions autour de la plainte développées dans les ateliers avec le souhait de la porter sur la place publique et aux politiques ont trouvé une voie dans la rencontre avec le commissaire et professeur monsieur Pierre-Thomas Collignon ;

Monsieur Collignon donne cours depuis de nombreuses années aux futurs inspecteurs de police de l'école régionale de police situé à Evere.

Dans le cadre de cours sur les matières de VC, il constate que : « la théorie, les écrits, les vidéos présentés ne sont pas suffisants pour transmettre la complexité de la problématique ».

Il suggère une expérience nouvelle : une rencontre entre les femmes victimes de VC et les aspirants de police. Les femmes avaient, au cours des ateliers, été entraînées à la prise de parole par des exercices de jeux de rôle, de scènes improvisées, etc. Elles avaient listé depuis plusieurs réunions déjà, toutes les difficultés rencontrées avec les agents de police lors de dépôt de plainte ou lors de l'intervention de ceux-ci au domicile, au moment des crises de violence.

La demande de monsieur Collignon croisait le travail des femmes fait en amont dans les ateliers. Les femmes ont pris connaissance des attentes de monsieur Collignon et ont répondu nombreuses à cette invitation qu'elles ont estimée comme nécessaire et indispensable.

Le commissaire nous contacte après un débriefing avec les élèves. Il remercie les femmes pour ce qu'elles ont permis : « de faire exister aux policiers ».

Il y a eu 3 sensibilisations en 2017.

Cette action est également très riche pour les femmes qui comprennent mieux la difficulté des policiers dans leurs interventions, et leur permet de mieux orienter les recommandations qu'elles veulent adresser aux politiques.

Dans les ateliers, nous pensons à structurer ces rencontres sous forme de module, et les proposer à d'autres intervenants concernés. Les femmes y interviendraient à tour de rôle.

c. le Groupe ESPER

La situation spécifique des femmes migrantes victimes de violence conjugale

Au sein du service ambulatoire, nous recevons de plus en plus de femmes migrantes qui risquent de perdre leur titre de séjour quand elles quittent leur époux avant les 5 années de cohabitation exigée par la loi du regroupement familial.

Des clauses de protection et certaines conditions leur permettent de ne pas perdre leur titre de séjour, notamment ; des preuves de violences, de revenu et d'intégration comme l'apprentissage du français.... Mais les mécanismes de violences (isolement, menaces, empêchement d'aller chez le médecin, interdiction de suivre des formations ...) ne leur permettent pas de les réunir.

Pendant l'hébergement, certaines, soutenues par le CPVCF et le CIRE avec qui nous avons privilégié un partenariat parviendront à maintenir leur séjour en récoltant ces preuves. D'autres femmes n'ayant pas trouvé d'emploi et/ou n'ayant aucune pièce prouvant la violence subie perdent leur titre de séjour et donc leur revenu de remplacement, provisoirement accordé par le CPAS. N'ayant plus de ressources, elles ne peuvent plus s'acquitter des frais d'hébergement demandés par notre Centre. Elles sont malheureusement contraintes de quitter le Refuge sans pouvoir être orientées vers d'autres structures d'accueil.

Pour d'autres, quand la régularisation est possible, cela prend un temps considérable et entraîne un allongement significatif de la durée d'hébergement qui a des conséquences sur notre capacité d'accueil des autres femmes victimes de violences conjugales qui attendent un hébergement.

Le groupe de femmes **ESPER (Epouses Sang Papier En Résistance)** s'est constitué en 2012 au sein du CPVCF pour mener des actions citoyennes collectives liées à leurs situations difficiles. Les réunions qui ont lieu tous les vendredis, permettent aux femmes de maintenir entre elles un réseau de soutien, de solidarité, d'échanges dont elles ont besoin, d'envisager et préparer leurs actions, rencontres, mais aussi s'entraîner à la prise de parole, à rédiger leurs idées. Elles comptent sur l'appui des intervenants et de la plateforme associative ESPER à qui elles font état de leur constat sur le terrain. Elles constatent que celles-ci s'endurcissent et rendent les conditions demandées de plus en plus difficile à remplir.

Du côté auteur,

Le partenaire auteur de violences est mieux informé des clauses de protection pour les femmes victimes de violences et va les détourner. Il évite de laisser des traces de violences physiques et passe par des stratégies de contrôle et de pression moins repérables comme l'enfermement, la confiscation de biens, la privation de soins, de contacts, d'accès à l'information et le contrôle des communications.

Une autre stratégie repose sur les procédures administratives pour le maintien de séjour de son épouse, qui consistera à les détourner depuis le début de la cohabitation, de telle sorte que les femmes sont littéralement prises au piège quand elles cherchent à se protéger en quittant le domicile conjugal. (Jamais inscrites au registre des étrangers, radiation à leur insu...)

Du côté de l'administration :

Les femmes énumèrent aussi la non-accessibilité de la prise en charge par les services sociaux. Les CPAS refuse de plus en plus leur de leur octroyer une aide financière.

Ceux-ci doivent prévenir l'office des étrangers quand elles tombent à charge de l'état.

Par crainte de retrait de leur titre de séjour, les femmes se privent de l'aide financière du CPAS et vont rester dans la précarité et sans logement espérant trouver un emploi le plus rapidement possible.

La « crise » des migrants a un effet très négatif sur l'image des femmes migrantes qui les rend suspectes de mariage blanc. Leurs situations de précarité financière et administrative sont exploitées par des employeurs, des propriétaires ou d'autres partenaires peu scrupuleux.

La mise à la porte du domicile conjugal par le partenaire est également fort utilisée comme chantage, elle n'est pas considérée par l'Office des Étrangers comme une violence. C'est également le discours tenu par la police qui ne trouve pas utile d'acter la plainte pour ces cas-là.

Les femmes vivent la mise à la rue comme la violence la plus extrême. Et la traduisent comme un abandon de la part du partenaire et de l'état envers qui elles ne remplissent pas les conditions de « bonne épouse ».

Le groupe ESPER a fait un état des lieux de leurs conditions. Un rapport a été présenté par le groupe où l'attention a été attirée sur les radiations abusives des femmes de leur domicile demandée par leur conjoint.

Cette radiation est effectuée sans enquête ou sans qu'il soit mention de départ lié à des violences conjugales. La violence conjugale n'est pas relayée à l'office des étrangers par le biais des plaintes.

Ce rapport a relevé la pénibilité du dépôt de plainte. La police a tendance à dissuader ou à refuser les dépôts de plainte des femmes migrantes surtout lorsque celles-ci ont été radiées de leur domicile.

Les femmes non informées de leur droit n'avertissent pas l'OE de leur départ qui, faute de ne l'avoir pas su, leur donnent un ordre de quitter le territoire. Il est souvent trop tard pour faire

appel.

Le rapport soulève aussi le non-accès en maison d'hébergement qui est un appui énorme pour elles et une sécurité pour les situations de menace et de danger.

Les femmes du groupe ESPER ont, entre autre, participé à :

- plusieurs rencontres et interpellations politiques sur leurs difficultés
- un documentaire diffusé sur la **Trois et youtube** en 2015 et en 2016.
- au flyer « **Migrantes, quels sont mes droits** » réalisé par la plate-forme associative ESPER en 2015.

Et à la **diffusion de ceux-ci** dans les services de proximité, auprès du public et ponctuellement lors des conférences ou colloque en 2016, à SOS migrants ce 22/12/2017

- une **audition à la chambre des représentants** du Parlement fédéral afin de faire **l'évaluation sur la loi du regroupement familial.**

- à la marche mondiale organisée par 'Le monde selon les femmes' le 8 mars 2016, marche dédiée aux femmes réfugiées et migrantes.

- en 2017, à la fête annuelle de SOS Migrant pour sensibiliser le public en distribuant les brochures « femmes migrantes victimes » réalisée par la plateforme ESPER.

d. Action citoyenne collective : manifestation Mirabal

Les femmes se sont mobilisées pour porter leur parole le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre de la manifestation nationale lancée par la plateforme féministe Mirabal.

Illustration de l'atelier fait à l'occasion du 25 novembre, basé sur la méthode tirée des recherches sur « l'intelligence citoyenne » de Mayo Hansotte (De Boek 2005, livre issu d'une thèse de doctorat).

Il s'agit d'adopter une posture qui pousse chacun-e à s'impliquer sur les plans personnel et organisationnel pour lutter contre les violences de genre, dans une vision transversale de la société. C'est-à-dire traversant les classes sociales, les origines culturelles, etc., en acceptant de se positionner soi-même et de sortir d'une attitude de neutralité.

L'atelier part d'une volonté de construire une voix commune afin de sensibiliser le grand public aux vécus de violences des femmes issues de nos groupes. Cet atelier mobilise les anciennes femmes hébergées ou non pour la manifestation du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'intervention dans l'atelier part des potentiels des participantes et de leur savoir sur leur vécu afin d'aboutir à une production collective. Nous ne partons jamais d'emblée d'une théorie ou d'un savoir. Nous venons poser un constat autour duquel nous argumentons ensemble le débat. Nous créons ensemble à partir de leur vécu.

Le groupe est composé d'une dizaine de femmes d'âge (de 26 à 65 ans) et d'origines différentes. L'atelier se réalise en 6 temps.

- Temps 1 : Rappel et explication de l'objectif de la manifestation. Lecture des revendications de la plateforme MIRABAL.
- Temps 2 : En sous-groupe de 3 femmes, elles témoignent et échangent de l'expérience de violence la plus marquante dont elles ont été victimes.
- Temps 3 : Chacun des groupes amènent, à tout le groupe, l'histoire la plus marquante des trois (de leur point de vue).

- Temps 4 : Chacune des femmes est invitée à écrire ou à dessiner les mots, les faits, les remarques qui l'ont le plus touchées, sur des post-it et à venir les coller au grand panneau collectif.



- Temps 5 : Recueil et formulation des limites et des besoins de chaque femme pour changer la situation.
- Temps 6 : Construction d'un slogan ensemble, à partir des limites et des revendications.

« 25 NOVEMBRE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
FEMME : LES FEMMES ONT DES CHOSES A VOUS DIRE »

Nous avons ensuite créé la banderole avec les femmes de la parenthèse et participé à la manifestation avec les femmes hébergées, les femmes hors hébergement et les femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'un suivi à l'ambulatorio.

